

Les organisations d'employeurs face aux effets de la crise

Document de travail No. 2

BIT
Bureau des activités pour les employeurs
2010

Copyright © Organisation internationale du Travail 2010

Première édition 2010

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leurs ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Données de catalogage avant publication du BIT

Les organisations d'employeurs face aux effets de la crise / Bureau international du Travail, Bureau des activités pour les employeurs. - Genève: BIT, 2010
1 v. (Document du travail ; no.2)

ISBN: 9789222230280 (print) ;9789222230297 (web pdf)

International Labour Office; Bureau of Employers Activities

récession économique / organisation patronale / rôle des employeurs / Arménie / Chine / Croatie / République tchèque / Estonie / Inde / Irlande / Nouvelle-Zélande / Singapour / Turquie

03.04.3

Egalement disponible en anglais: *Employers' Organisations responding to the impact of the crisis - Working Paper no 2*: (ISBN 978-92-2-123028-1), Genève, 2010, et en espagnol: *Las organizaciones de empleadores responden al impacto de la crisis - Documento de trabajo núm. 2* (ISBN 978-92-2- 323028-9), Genève, 2010.

Données de catalogage du BIT

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières. Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Imprimé en Suisse

Préface

Les organisations d'employeurs sont des institutions ayant pour mission d'organiser et promouvoir les intérêts collectifs des chefs d'entreprise. Ces intérêts collectifs étant susceptibles de varier en ampleur et en teneur d'un pays à l'autre, la structure, l'affiliation et les fonctions des organisations d'employeurs diffèrent considérablement selon les pays.

Les organisations d'employeurs remplissent plusieurs fonctions et toutes considèrent la croissance des effectifs, la création de recettes et l'amélioration des relations avec les affiliés comme des enjeux importants. Si la raison d'être historique des organisations d'employeurs reste le rôle direct qu'elles peuvent jouer dans le processus de négociation collective, elles contribuent également à influencer le marché du travail et le climat des relations du travail par d'autres moyens, notamment par leur participation à des organismes officiels, aux consultations sur le marché du travail et à des activités de lobbying pour le compte de leurs adhérents.

Les organisations d'employeurs leur proposent aussi des services. L'éventail de leurs prestations s'étend des services traditionnels dans le cadre des relations du travail jusqu'au rôle de point focal pour le dialogue et le partage de l'information pour les entreprises en quête de bonnes pratiques de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, les organisations d'employeurs s'attachent souvent à promouvoir auprès de leurs adhérents des pratiques de gestion susceptibles d'améliorer les résultats des entreprises.

Le présent document de travail décrit les activités que conduisent au niveau national 29 organisations d'employeurs de toutes les régions du monde pour faire face aux conséquences de la crise financière et économique mondiale. L'exposé des actions au niveau national n'a pas vocation à décrire la totalité des interventions qui ont été lancées et appliquées. Ces textes brefs sont destinés à illustrer par des exemples les mesures prises par les organisations d'employeurs pour faire face aux conséquences négatives de la crise financière et économique mondiale, tout en évoquant les possibilités d'évolution positive pour les petites et grandes entreprises.

Nous tenons à remercier les personnes qui ont participé à la genèse de ce document de travail, les représentants d'organisations d'employeurs qui ont communiqué leurs données d'expérience, et Henrik Moller de ACT/EMP ainsi que Sean Robertson, son collaborateur, qui étaient chargés de rassembler toutes les données dans le présent document.

Nous espérons que le lecteur - qu'il soit chef d'entreprise ou responsable d'une organisation d'employeurs, d'une association d'entreprises, ou consultant – trouvera des sources d'information et des idées dans les exemples et données d'expérience exposés dans le présent rapport.

Jean-François Retournard
Directeur,
Bureau des activités pour les employeurs

Table des matières

Préface	i
La crise financière et économique mondiale.....	1
Afrique du Sud.....	2
Arménie	4
Australie	6
Cambodge	8
Chili	10
Chine	14
Chypre	16
Costa Rica.....	18
Croatie	20
Etats-Unis d'Amérique.....	22
Estonie	24
Finlande	26
Géorgie	30
Honduras	32
Inde	34
Irlande	36
Jamaïque.....	38
Kenya	40
Malaisie	42
Maurice	46
Nigéria	48
Norvège	50
Nouvelle Zélande	52
Pays-Bas	54
République tchèque	56
Singapour	58
Sri Lanka	60
Tunisie	62
Turquie	64

La crise économique et financière mondiale

La crise économique et financière mondiale s'est propagée à l'ensemble de l'économie réelle par le biais de trois mécanismes qui se renforcent mutuellement, à savoir : la raréfaction du crédit pour les entreprises qui ont besoin de fonds de roulement pour le financement du commerce et pour des investissements viables dans l'économie réelle (le resserrement du crédit), la réticence des décideurs à engager des dépenses, synonyme de chute de la production, de chômage et de prix cassés influant sur la confiance des consommateurs et des investisseurs (le cercle vicieux de la récession) et enfin, l'interdépendance des échanges commerciaux et des flux d'investissements internationaux, ainsi que les rapatriements de salaires (la mondialisation).

Certains groupes, notamment les femmes, les travailleurs migrants et les jeunes souffrent beaucoup plus que d'autres de l'atonie du marché de l'emploi. Dans certains pays, les secteurs les plus touchés sont la finance, le bâtiment et l'industrie automobile. De manière générale, les secteurs axés sur l'exportation, principale source d'emplois formels dans de nombreux pays en développement, surtout pour les femmes, sont exposés au risque d'un repli rapide des marchés mondiaux. De plus, les pertes d'emplois ne sont pas les seules manifestations de la crise sur les marchés du travail : les emplois informels et le nombre de travailleurs pauvres vont augmenter et aggraver encore les problèmes existants.

(Lutter contre la crise financière et économique par le travail décent, BIT 2009).

La réponse de l'OIT se fonde sur le Pacte mondial pour l'emploi, adopté à la Conférence internationale du travail de 2009. Fondamentalement, le Pacte mondial pour l'emploi propose un ensemble équilibré et réaliste de mesures que les pays peuvent adopter afin d'intensifier leur lutte contre la crise. Il présente un éventail cohérent de politiques qui placent l'emploi et la protection sociale au coeur des réponses à la crise et qui peuvent être adaptées en fonction des situations nationales et locales.

Les organisations d'employeurs sont traditionnellement des partenaires actifs dans l'élaboration et l'ajustement de politiques visant les marchés nationaux du travail et les situations locales particulières. La lutte contre la crise financière et économique n'y fait pas exception. Les textes succincts contenus dans le présent document de travail sont des exemples des mesures prises par les organisations nationales d'employeurs. Leurs interventions sont évidemment très variées, sachant que les situations et répercussions de la crise au niveau national sont très différentes d'un pays à l'autre. Le lecteur trouvera néanmoins des similarités et des traits communs dans les différentes interventions et les modèles de raisonnement qui ont fondé les choix d'interventions.

Afrique du Sud

L'Afrique du Sud est un pays à revenu intermédiaire doté d'un marché émergent basé sur des ressources naturelles abondantes et de secteurs très développés dans les domaines financier, juridique, des communications, de l'énergie et des transports. La bourse des valeurs de l'Afrique du Sud se classe au 17e rang mondial; le pays dispose également d'une infrastructure moderne assurant la livraison efficace des marchandises dans les grands centres urbains de toute la région. Mais l'Afrique du Sud se heurte à de graves problèmes économiques qui remontent à l'ère de l'apartheid - et notamment un énorme retard dans les infrastructures, un taux de pauvreté élevé et de fortes inégalités, un manque d'autonomie économique dans les groupes désavantagés et une pénurie de transports publics. Depuis 15 ans, la politique économique de l'Afrique du Sud est centrée sur la stabilité macro-économique après des décennies de mauvaise gestion, si bien que les politiques ont surtout été orientées vers la prudence fiscale, le maintien de la stabilité des prix et l'établissement d'une politique viable et prévisible s'appuyant sur le Cadre de dépenses à moyen terme. Le gouvernement a recours aux entreprises de l'État pour l'établissement d'infrastructures économiques et sociales.

Organisation d'employeurs: Employeurs unis d'Afrique du Sud (BUSA)

La BUSA a pour mission d'œuvrer afin que ses adhérents tiennent un rôle constructif dans la croissance économique du pays, son développement et la réalisation de ses objectifs de transformation, et qu'ils s'attachent à créer un environnement propice à la prospérité des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs, à leur expansion et à leur compétitivité aux niveaux national et international.

Principal représentant des entrepreneurs d'Afrique du Sud dans leurs domaines d'activité à l'échelon national, continental et international, la BUSA s'attache à représenter consciencieusement et régulièrement les intérêts du monde des entreprises d'Afrique du Sud. Les objectifs de la BUSA incluent également la promotion à vaste échelle de l'autonomie des populations noires, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté, la représentation des entreprises et leur habilitation à tenir un rôle stratégique et constructif dans le développement général de l'Afrique du Sud.

Les effets de la crise:

Le secteur financier de l'Afrique du Sud doit sa bonne traversée de la crise à un cadre de réglementation judicieux et des systèmes de gestion des risques très avancés. Toutefois, l'économie sud-africaine a souffert de l'effondrement de la demande mondiale, de la perte de confiance considérable des consommateurs et des entreprises et de la chute des prix des produits de base. De plus, la crise internationale du crédit retient les investisseurs, qui hésitent à se lancer sur des marchés émergents tels que l'Afrique du Sud.

C'est ainsi que l'Afrique du Sud est entrée dans sa première récession depuis 1992, affichant une prévision de croissance économique de -1,9 % pour 2009 et 2 % pour 2010. Ces résultats compromettent sérieusement la capacité de l'Afrique du Sud à atteindre ses objectifs déclarés, consistant à réduire de moitié la pauvreté et le chômage d'ici 2014. Les finances de l'État vont également rester tendues et l'on s'attend à un déficit consolidé du budget d'un montant de 184 milliards ZAR en 2009-2010, soit l'équivalent de 7,6 % du PIB. Cette situation va exiger une soigneuse hiérarchisation des dépenses de l'Etat. Le gouvernement a toutefois maintenu son engagement à étendre la couverture des transferts sociaux.

Les mesures de lutte contre la crise:

I Engagement précoce

Les partenaires sociaux – dont le Groupe de travail présidentiel conjoint sur l'économie, qui rassemble des représentants des travailleurs, des employeurs et du gouvernement – se sont réunis en décembre 2008 pour trouver une réponse collective à cette grave crise économique. Les partenaires sociaux se sont ensuite réunis dans le cadre d'un forum convoqué par la Chambre du développement économique national et du travail, et sont convenus de mesures collectives pour surmonter les difficultés de l'économie sud-africaine.

II Accord cadre tripartite

L'Accord cadre, qui est le cadre de référence dans lequel s'inscrit la réponse de l'Afrique du Sud à la crise économique internationale, définit un ensemble de mesures adoptées collectivement par le gouvernement, les syndicats de travailleurs, les entreprises et la collectivité pour surmonter la crise économique internationale, considérée comme la plus virulente et la plus grave depuis 80 ans.

III Programme de formation - licenciement

Avec le concours des partenaires sociaux, la BUSA a contribué à l'élaboration d'un programme de formation pour sauver des emplois. Dans le programme de formation-licenciement, les travailleurs qui auraient été licenciés à cause de la crise sont envoyés suivre une formation durant trois à quatre mois. Durant cette période ils perçoivent un salaire réduit financé par le Fonds de l'assurance chômage et le Fonds national pour la qualification. Ce fonds de 2,4 milliards ZAR pour la formation permet non seulement aux travailleurs de mettre à jour leurs qualifications mais aussi d'acquérir de nouvelles compétences qui renforceront leur employabilité par la suite. Pour bénéficier des fonds provenant de ce programme, les formés doivent fournir la preuve qu'ils ont suivi tous les cours de formation.

IV Aide aux entreprises en détresse

La BUSA a exercé avec succès des pressions sur le gouvernement pour obtenir une augmentation des fonds provenant de l'IDC (Industrial Development Corporation) afin de financer des programmes pour les entreprises en détresse. Celles-ci sont solvables, mais manquent de liquidités sur le court terme en raison de la crise économique actuelle. Le programme de l'IDC a pour objet de contribuer au développement des compétences des entreprises, en particulier les PME. Ces entreprises ont obtenu des fonds allant des prêts bonifiés au soutien stratégique pour améliorer leur compétitivité.

V Maintenir les dépenses d'infrastructures

Les partenaires sociaux ont veillé à ce que le gouvernement maintienne le programme relatif aux infrastructures, d'un montant de 787 milliards ZAR. En effet, il est bien connu qu'un tel programme est de nature à stimuler la formation brute de capital et favoriser la demande qui à son tour crée de la croissance économique et des emplois.

Arménie

Depuis l'éclatement de l'Union soviétique en 1991, l'Arménie a régulièrement progressé dans sa transition d'une économie planifiée (économie socialiste) vers une économie de marché et à son stade actuel, est désormais considérée comme un pays en développement. L'Arménie a développé son économie à la faveur d'un solide appui sous forme d'investissements et de conseils techniques de la part des pays développés et de plusieurs organisations internationales (Banque mondiale, FMI, OMC, UE et autres). L'économie de l'Arménie repose essentiellement sur le commerce, l'industrie alimentaire, l'exploitation minière, les machines et outils mécaniques, les TI et le tourisme. La croissance économique de l'Arménie a été d'environ 10% en moyenne sur les cinq dernières années et en 2008, le PIB a atteint près de 18 milliards de dollars des Etats-Unis.

Organisation d'employeurs: Union républicaine des employeurs d'Arménie (RUEA)

L'Union républicaine a été créée le 15 novembre 2007 et officiellement enregistrée le 29 novembre 2007. Elle compte parmi ses adhérents des grandes entreprises et des PME. A présent, l'Union républicaine a le statut d'une organisation non commerciale et non gouvernementale, conformément à la loi sur les unions d'employeurs d'Arménie, adoptée en février 2007. L'adhésion à l'Union républicaine des employeurs d'Arménie est facultative.

La Charte, qui est le document fondateur de la RUEA, est fondée sur le Code du travail et d'autres dispositions législatives sur le partenariat social et les organisations d'employeurs. La Charte décrit les objectifs de la RUEA ainsi que ses principes fondamentaux de fonctionnement, droits et devoirs, questions relatives aux adhérents, et structures de direction et d'administration.

Les effets de la crise :

Dès le début de la crise, l'Arménie a subi toute une série de revers importants. La chute des prix des produits de base a eu des effets délétères sur l'industrie minière, qui est un secteur clé pour les exportations, et a conduit à des pertes de revenus pour les exportateurs et des suppressions d'emplois substantielles, d'où une chute du taux de croissance de l'Arménie à 6,8 % en 2008. La Russie voisine connaissant elle-même de graves difficultés économiques, les rapatriements de salaires et les investissements étrangers directs ont également régressé.

La confiance des marchés quant à la monnaie et au système financier de l'Arménie a également chuté depuis quelques mois, d'où la reprise de la fuite des capitaux. L'activité économique a maintenant ralenti au point que la croissance du PIB risque d'être négative en 2009.

Les mesures de lutte contre la crise :

I Collaboration tripartite accrue

Un groupe de travail chargé de trouver des solutions à la crise a été créé en 2008. Il réunit l'ensemble des partenaires sociaux du monde du travail et a pour mission de conduire des consultations mutuelles et des négociations collectives en vue de rédiger un Contrat républicain collectif. Ce Contrat a été signé par le Premier ministre du gouvernement arménien, le Président de la Confédération des syndicats d'Arménie et le Président de la RUEA le 27 avril 2009. Ce Contrat définit des garanties complémentaires au dispositif régissant les relations sociales et du travail, l'emploi, les salaires et le niveau de vie des populations, le marché du travail, l'emploi, les assurances sociales et la sécurité sociale jusqu'au 30 juillet 2012.

II Soutien négocié pour les PME

Pour les petites et moyennes entreprises (PME), la RUEA a instamment demandé et obtenu une amélioration de la législation fiscale sous la forme d'une réduction des vingt types de contrôle que subissent les PME dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas les 18 000 dollars des États-Unis. La RUEA a également soutenu les entreprises en leur facilitant l'accès à des crédits du gouvernement durant cette période de crise, et a plaidé pour une simplification du processus de demande de crédit pour les entreprises nouvellement créées. Au début de 2008, la RUEA a organisé des discussions destinées à faciliter le fonctionnement des marchés publics et la participation des producteurs locaux à ce processus afin de soutenir les PME.

III Programme de développement durable

La RUEA a participé activement aux discussions du FMI et de la Banque mondiale sur la création d'un programme cadre de développement durable pour l'Arménie pour la période 2009 - 2011. La RUEA a suggéré un programme de réformes incluant un allègement du processus de liquidation des entreprises, un renforcement du mécanisme de soutien aux PME et un mécanisme d'enregistrement des entreprises à guichet unique. Le Président, le directeur exécutif et le Président de l'association sectorielle de la RUEA sont membres du Comité de coordination de ce Programme.

IV Réformes du système d'éducation

En Octobre 2009, la RUEA a signé un accord avec le département chargé du système de formation professionnelle relevant du Ministère de l'éducation et des sciences, en vue de réformer le système de formation de façon à répondre aux nouveaux besoins du marché du travail créés par la crise.

Australie

En l'espace de quelques décennies, l'Australie est devenue une économie de marché avancée et hautement compétitive sur la scène internationale. Dans les années 1990, sa croissance était l'une des plus rapides de tous les pays de l'OCDE. Cette performance était largement due aux réformes économiques adoptées dans les années 1980. Le pays a connu 17 années de forte expansion qui s'explique notamment par l'accent mis sur les réformes, le faible taux d'inflation, un marché immobilier florissant et le développement de liens avec la Chine. La solidité des entreprises et la confiance des consommateurs ainsi que les prix élevés à l'exportation de produits de base et de produits agricoles ont concouru à stimuler l'économie ces dernières années, en particulier dans les États dotés d'une industrie extractive.

Organisations d'employeurs : Chambre australienne de commerce et d'industrie (ACCI)

Organe suprême du commerce et de l'industrie d'Australie, l'ACCI est l'organisation d'employeurs d'Australie la plus vaste et la plus représentative du pays. De par ses affiliés, elle représente les employeurs de tous les États et territoires pour l'ensemble des questions qui les concernent, en donnant la haute priorité aux questions d'emploi et de travail. L'ACCI est active au niveau national et international, tandis que ses entreprises adhérentes exercent leurs activités principalement aux niveaux national, sectoriel et de l'entreprise.

Le réseau de l'ACCI se compose de 35 associations comptant plus de 300.000 entreprises dans tous les domaines de l'activité économique, essentiellement dans le secteur privé. Ces effectifs représentent plus de 50 % des employeurs qui satisfont aux critères d'admission et emploient près de 65% de la main-d'œuvre totale.

Les effets de la crise :

Si l'Australie a sans doute évité le pire de la récession mondiale, le chômage a régulièrement augmenté depuis 2008. Des données internationalement comparables de l'OCDE font ressortir que le taux de chômage de l'Australie a augmenté de 3,9 % en février 2008 à 5,8 % en janvier 2009, soit une augmentation de près de 40 % – le taux le plus élevé depuis près de six ans. Néanmoins, ces chiffres restent largement inférieurs à la moyenne de 8,3 % de l'OCDE. Des aménagements pour assouplir le marché du travail et la pratique du dialogue social ont permis aux entreprises de réaménager les modalités de travail pour de nombreux salariés, d'où un taux de chômage inférieur aux prévisions mais qui constitue néanmoins une perte résiduelle en termes d'heures de travail et de revenus.

Le programme de stimulation de l'économie par voie budgétaire, accompagné d'une politique monétaire d'ajustement durant les premiers mois de la crise, a considérablement amorti la chute de l'emploi causée par la crise économique mondiale, et selon les estimations de l'OCDE, les mesures budgétaires auront sauvé entre 150.000 et 200.000 emplois d'ici la fin de 2010. D'autres facteurs ont également contribué à éviter la récession, notamment l'efficacité du marché du travail durant le ralentissement, la présence d'un solde budgétaire et une surveillance de la réglementation du secteur financier.

Le chômage des jeunes de 15-19 ans a également été préoccupant, avec un taux atteignant presque le triple du taux de chômage des adultes, à 16,4 %. Près de 130 000 jeunes n'ont jamais travaillé ni suivi une éducation à temps plein, soit 35.000 de plus que l'année précédente à la même époque.

Les mesures de lutte contre la crise:

I Ajustement des ressources et leçons tirées de la crise

Lorsque la crise économique a commencé à se préciser, l'ACCI a réagi rapidement en affectant des ressources supplémentaires aux instances chargées de l'emploi et des questions économiques. Pour renforcer la capacité en interne, l'ACCI a comblé les lacunes constatées lors de récessions précédentes et adapté l'équipe de l'ACCI en intégrant des personnes qui détenaient déjà une expérience du travail dans des conditions économiques semblables.

II Collaboration bipartite pour des mesures incitatives en matière de chômage de courte durée

Le réseau australien pour l'emploi a toujours centré son action sur le chômage à long terme plutôt que sur les problèmes de chômage de courte durée. Pour satisfaire aux exigences de la crise économique, l'ACCI a oeuvré de concert avec le gouvernement afin de canaliser les énergies vers la lutte contre le chômage à court terme, de façon à éviter les périodes de chômage de longue durée consécutives aux suppressions d'emplois. Dans certains cas, l'ACCI a même apporté un soutien aux organisations d'employeurs qui ont mis en place des programmes d'intermédiation, de façon à trouver des postes pour les chômeurs dans le cadre des services locaux pour l'emploi. Cette initiative a été dénommée "Réseau de services pour l'emploi".

III Dialogue en vue de programmes de formation et de reconversion

L'ACCI a entamé un dialogue avec le gouvernement sur les compétences demandées sur le marché du travail. Ils ont échangé leurs résultats d'analyse économique et l'ACCI a fourni des conseils et des avis au nom du secteur privé sur les mesures budgétaires envisagées, afin de déterminer comment accroître l'efficacité de la coopération entre le secteur industriel et le gouvernement. Ces dialogues ont abouti à des programmes de formation permettant aux travailleurs de conserver leurs compétences et s'ajuster plus efficacement à la transition résultant des licenciements. Ces programmes ont réellement changé la situation dans certains des secteurs les plus touchés par la crise, notamment les textiles et l'automobile. Ils se sont aussi avérés particulièrement utiles pour aider les jeunes apprentis à conserver leurs compétences, en offrant des incitations financières aux entreprises qui les ont gardés jusqu'à la fin de leur formation.

IV Programme de subvention à l'investissement

L'ACCI a participé à l'élaboration d'incitations fiscales dans le cadre d'un plan public destiné à renforcer l'investissement du secteur privé. Ces incitations visaient principalement (mais non totalement) les petites et moyennes entreprises et ont considérablement contribué au maintien des investissements dans le secteur privé. Ce programme, d'un coût de 4.2 milliards de dollars australiens, favorise l'amortissement et permet aux entreprises d'acquérir de nouveaux équipements. Il a remporté un vif succès en particulier dans le secteur commercial des véhicules à moteur. L'apport considérable du monde de l'entreprise a permis une augmentation de l'incitation fiscale qui est passée de 10% initialement à 30%, ce qui a partiellement contribué à l'efficacité du programme.

Cambodge

L'économie cambodgienne est solidement intégrée à l'économie régionale et mondiale depuis l'adhésion du pays à l'ANASE en 1999. La régionalisation et la mondialisation ont favorisé le développement économique du Cambodge à la faveur d'une croissance tournée vers l'exportation et du développement du tourisme. Dans l'ensemble, l'économie cambodgienne a enregistré de bons résultats tout au long de ces 10 dernières années, et un taux de croissance annuelle réelle du PIB de 9,5 % en moyenne. Le secteur de la construction a été l'un des principaux moteurs de la croissance économique du Cambodge, après le secteur de l'habillement. En 2007, le secteur financier cambodgien a connu une très forte croissance, marquée par une hausse des dépôts bancaires de 74% (contre 45% en 2006) tandis que la progression du crédit bancaire a atteint un niveau record de 80 % (contre 48 % en 2006). L'emploi dans le secteur bancaire est en expansion et le secteur de la microfinance a également connu une très forte croissance ces dernières années. Le secteur de l'hôtellerie enregistre également une croissance impressionnante.

Quant au tourisme, le Cambodge a accueilli 2 millions de touristes en 2007, soit 19 % de plus qu'en 2006 et presque le double du taux de 2004. Le secteur des télécommunications présente lui aussi des signes de croissance et dans le secteur de la téléphonie mobile, on comptait 2,5 millions d'abonnés (17 % de pénétration) en 2008, et un taux de croissance annuelle proche des 50 %. Les nouveaux fournisseurs de services de télécommunications sont arrivés sur le marché en 2007 et 2008, et le secteur de l'emploi connaît une croissance rapide

Organisation d'employeurs: Fédération cambodgienne des employeurs et des associations d'entreprises (CAMFEBA)

La CAMFEBA est l'organisation centrale qui représente les employeurs du secteur privé au Cambodge. Reconnue aux niveaux régional, national et international, la CAMFEBA est devenue la principale fédération qui représente, promeut et protège les droits et intérêts des employeurs dans le domaine du travail. La CAMFEBA offre à ses adhérents un forum de consultation et de discussion sur des questions d'intérêt commun et oeuvre pour l'adoption de principes et pratiques éclairés en matière de ressources humaines et de relations du travail, en s'appuyant sur l'information, le conseil, la recherche, la formation et autres activités.

La CAMFEBA représente collectivement plus de 1.000 entreprises, syndiquées ou non. Parmi les adhérents figurent des petites et moyennes entreprises, des grandes sociétés cambodgiennes, des multinationales et les principales associations d'entreprises cambodgiennes couvrant l'ensemble des secteurs d'activité économique.

Les effets de la crise :

La crise économique mondiale a eu des répercussions importantes sur le système économique et financier du Cambodge. Elle s'est traduite par une réduction des flux de capitaux pour l'investissement privé, une chute de la demande des principaux produits de base du Cambodge et une diminution du nombre de touristes. Les secteurs les plus gravement touchés sont l'habillement, le tourisme, la construction et l'immobilier.

Le secteur de l'habillement, qui est la principale source de revenus pour l'économie cambodgienne, a été fortement touché par la récession économique étant donné que 90 % du capital d'investissement provient de l'outremer. Durant les cinq premiers mois de l'année 2009, les exportations de vêtements ont chuté de 27 %. En raison de la crise économique mondiale et du resserrement de la demande, plus de 50 usines ont fermé, privant plus de 60.000 personnes de leur emploi. Le secteur agricole, dont la production représente près de 30 % du PIB, doit s'attendre à un

ralentissement de la croissance selon les prévisions pour 2010. Le tourisme connaît lui aussi un ralentissement, le nombre d'arrivées de touristes internationaux au Cambodge étant tombé en-dessous des prévisions. Le secteur de la construction, qui contribue à raison de 7 % au PIB, voit son activité ralentir en raison du manque d'investissements et de la suspension de certains projets de construction. Le prix des logements ne cesse de baisser depuis la fin 2008. Le taux moyen d'inflation est tombé à environ 4 % en 2009, contre 12,5 % en 2008, et devrait selon les prévisions atteindre 5 % en 2010.

Les mesures de lutte contre la crise :

I Législation sur la fiscalité et le travail

La CAMFEBA, en sa qualité de représentante du secteur privé du Cambodge, a pris les devants pour surmonter les difficultés causées par la crise en collaborant étroitement avec les adhérents afin de convaincre le gouvernement d'aider les entreprises en étendant l'exonération fiscale de l'impôt sur le revenu au secteur privé jusqu'à la fin 2010. Pour renforcer la paix sociale, la CAMFEBA a instamment demandé au gouvernement d'appliquer strictement la législation du travail et faire valoir les droits des syndicats.

II Etude relative à la gestion de la crise

Avec l'appui financier de l'Organisation internationale du Travail, la CAMFEBA a entrepris une enquête en novembre 2009 auprès des adhérents afin d'analyser les répercussions de la récession économique mondiale sur les entreprises et la façon dont elles ont géré cette crise

III Guide pour les employeurs

Pour aider ses adhérents à gérer les difficultés causées par la crise dans le cadre de la Responsabilité sociale des entreprises, la CAMFEBA a élaboré un guide à l'intention des employeurs, intitulé *Pour une gestion socialement responsable de la transition au Cambodge : guide à l'intention des employeurs* et leur a également offert une formation en la matière.

IV Renforcement de la formation

Pour répondre aux besoins de ses adhérents, la CAMFEBA a lancé des programmes de formation destinés à étoffer les compétences essentielles de ses adhérents. Il s'agit notamment de programmes publics et d'enseignement ciblés portant sur des sujets tels que les relations du travail, la gestion des ressources humaines, les compétences de mobilisation et de supervision, la performance individuelle, le service à la clientèle et la sécurité et santé au travail. Les cours de formation ciblés sont conçus pour répondre aux besoins d'employeurs individuels dans l'un ou plusieurs des domaines précités. Tous les cours de formation de la CAMFEBA sont conçus pour dispenser des formations pratiques et de qualité à des coûts abordables.

Chili

Doté d'une économie de marché caractérisée par un commerce extérieur important, le Chili est réputé pour la solidité de ses institutions financières et ses politiques judicieuses qui font de lui le pays dont les obligations d'État remportent la meilleure notation de toute l'Amérique du Sud. Les exportations représentent 40 % du PIB, tandis que les produits de base constituent les trois quarts des exportations totales. Le cuivre à lui seul procure à l'État un tiers de ses revenus. Le gouvernement chilien conduit une politique fiscale réglementée et anticyclique et place les surplus dans des fonds souverains durant les périodes où les prix du cuivre sont élevés, permettant de pratiquer des déficits systématiques uniquement durant les périodes où les prix du cuivre et la croissance sont faibles.

Organisation d'employeurs: Confédération de la production et du commerce (CPC)

La CPC est la principale organisation des entreprises chiliennes et regroupe les principaux secteurs de production du pays. Elle a pour mission de promouvoir les conditions requises pour la création et la pérennisation des initiatives des entreprises, et d'encourager en même temps la libre concurrence et la croissance afin d'assurer un développement économique, social et environnemental durable.

Pour mener à bien sa mission, la CPC est en relation avec les différents ministères du gouvernement et d'autres acteurs sociaux. En sa capacité d'organisation représentative du secteur privé au Chili, elle présente régulièrement des initiatives aux autorités exécutives et participe aux commissions mixtes des différents ministères et services publics, de façon à donner des avis aux services gouvernementaux respectifs.

Dans la société civile, la CPC entretient des liens étroits avec les syndicats, les travailleurs, les instituts de formation et les médias.

Les effets de la crise:

Le Chili est considéré comme l'un des pays les plus transparents, les plus sûrs et les plus stables d'Amérique latine, et bien qu'il ait affiché de bons résultats de croissance ces dernières années, des rapports récents font ressortir que l'économie n'a progressé que de 0,5 % en décembre 2008. C'est le pire résultat obtenu depuis une décennie et l'on s'attend à des réductions radicales des taux d'intérêt. Selon les prévisions, le pays pourrait connaître un déficit commercial important en 2009 étant donnée la baisse des prix du cuivre, alors que la demande intérieure ralentit inexorablement. De fait, en janvier 2009, l'excédent commercial a chuté de 71 %, tandis que les exportations diminuaient de 41 %.

Comme dans le reste du monde, la crise économique affecte la construction et l'investissement. Le secteur minier du Chili, considéré comme l'un des plus performants depuis quelques années, a supprimé environ 12.000 emplois en 2008. Le 6 janvier 2009, la Présidente Michelle Bachelet a annoncé la mise en œuvre du plus grand plan de relance économique de toute l'histoire du Chili, dans l'objectif de réduire à un minimum les effets de la crise économique mondiale.

Les mesures de lutte contre la crise :

I Collaboration tripartite pour l'emploi, la formation et la protection du travail

En mai 2009, la CPC a adopté un Pacte tripartite de protection de l'emploi de concert avec le gouvernement et les syndicats afin de prévenir les suppressions d'emplois sur les 12 mois à venir. Cet accord historique a été adopté sur une base tripartite par les partenaires sociaux et a été signé par la Présidente Bachelet le 6 mai 2009. L'accord, conclu pour une durée de 12 mois, comprend six

instruments spécifiques destinés à prévenir les suppressions d'emplois. Il a pour objectif principal de protéger les emplois, assurer la sécurité des familles et promouvoir la formation des travailleurs. Il s'efforce de réduire, dans la mesure du possible, l'impact négatif de la crise économique sur l'emploi. Les six mesures prévues dans le Pacte laissent espérer une réduction des taux de chômage de 1,5 point dont bénéficieront environ 125.000 personnes. Les six mesures énoncées dans le pacte sont les suivantes:

1. **Incitations à retenir et former les salariés.** Cette mesure incitative spéciale encourage les entreprises à garder et former leurs salariés. A cet effet, elles peuvent déduire de leurs versements provisionnels mensuels un montant équivalent à deux fois et demi le coût mensuel de la formation des travailleurs percevant 380.000 CLP par mois, à condition de maintenir l'allocation des travailleurs embauchés en avril 2009.
2. **Autorisations de formation.** En lieu et place d'un licenciement, le salarié et l'employeur peuvent décider (de leur plein gré) que le salarié suivra une formation allant jusqu'à cinq mois. Durant cette période, il obtiendra des prestations équivalentes à 50% du salaire perçu durant les 6 derniers mois, avec un plafonnement à CLP 190 millions. Le contrat d'emploi est maintenu, de même que tous les droits du travail. Les indemnités mensuelles versées au salarié proviennent d'une contribution de l'assurance chômage, dont la couverture est prolongée si le contrat vient à échéance durant ou après un congé de maternité pour les ayants droits.
3. **Formation préalable à un contrat.** Pour améliorer les chances des salariés d'obtenir un contrat, ce mécanisme autorise le recours à l'exonération d'impôts pour le financement d'un supplément de formation qui facilitera leur embauche.
4. **Prestation de l'assurance chômage pour les travailleurs titulaires d'un contrat temporaire.** Cette mesure permet aux travailleurs engagés sous "contrat de durée déterminée" ou sous contrat "pour l'exécution d'une tâche précise" d'accéder aux prestations de l'assurance chômage. Pour y avoir droit, ces travailleurs doivent avoir travaillé (et cotisé à l'assurance chômage) au moins 12 mois durant les 24 mois précédant le 1^{er} mai 2009.
5. **Attribution à des microentreprises d'employés de maison des bourses prévues pour les PME.** Cette mesure prévoit un doublement du budget 2009 pour ce programme de "soutien à la création d'entreprises". L'idée consiste à appuyer la création de 20.000 microentreprises proposées par des travailleurs peu qualifiés actuellement au chômage. Cette mesure inclut des subventions pour la formation, les repas et les transports.
6. **Certification des compétences.** Cette mesure a pour objectif de "valider" les compétences acquises par les travailleurs durant leur vie professionnelle. La certification repose sur un système d'évaluation établi par des instances techniques. Ce programme sera initialement proposé à 1.000 travailleurs entre 2009 et 2010, et sera orienté vers des secteurs de production déjà dotés de programmes de formation structurés.

Ce pacte de protection de l'emploi au Chili a stimulé le dialogue social au plus haut niveau et la Commission tripartite se réunit à présent une fois par mois pour examiner les effets de ce pacte. Les chiffres analysés lors de la réunion de la Commission en novembre 2009 confirment que les mesures prises dans le cadre du pacte ont bénéficié à plus de 190.000 travailleurs et plus de 5.000 entreprises. Les mesures qui ont remporté le plus de succès concernaient les subventions pour l'emploi des jeunes et les primes accordées aux femmes chefs d'entreprise. À ce jour, le pacte est considéré comme un succès en cette période de crise économique, sachant qu'il a évité une hausse de plus de 2,5 points du chômage, au regard des prévisions initiales. Le Ministre du travail a souligné que même si les chiffres du dernier trimestre de 2009 indiquent un taux de chômage de 10,2 %, on

observe aussi des signes positifs signalant que les mesures prises dans le cadre du pacte vont sauver des emplois et créer de meilleures conditions pour les travailleurs qui pourront être réinsérés grâce à la formation. Le Chili espère arriver à un taux de chômage inférieur à 10 % au début de l'année 2010.

II Outils innovants et informations

En août 2009, la CPC a placé sur Internet un outil de diagnostic de la santé des entreprises permettant de prévenir et détecter les entreprises à risque. Dans le cadre du projet NUEVAMENTE, cet outil unique en son genre a été créé pour prévenir et détecter les risques que courent les entreprises avant qu'il soit trop tard. Le programme est conduit en collaboration avec Foro Innovación, Octantis, la BID MIF, la BCI, le ministère de l'économie et InnoVaChile-Corfo.

Le projet NUEVAMENTE (qui signifie à *nouveau* en français) est le fruit des interventions de plusieurs institutions publiques et privées. Le programme soutient les plans adoptés par les entreprises et offre les outils les plus adéquats pour éviter la faillite, faciliter le retour dans le monde des entreprises et permettre aux entrepreneurs de tirer parti des enseignements reçus de collègues qui ont malheureusement fait faillite mais sont prêts à tenter un nouvel essai. Il facilitera aussi la formulation des politiques publiques d'appui au développement des entreprises.

Cet outil est conçu pour aider les entrepreneurs à éviter les faillites en leur offrant les moyens de rectifier les erreurs de stratégie de gestion ou, s'il est trop tard, leur permet de cesser leur activité à moindre coût. On espère aussi que cet instrument stimulera l'entrepreneuriat en incitant à un changement culturel en profondeur – de la punition liée à l'échec à la récompense pour la création d'une nouvelle entreprise, la prise de risque et l'esprit d'entreprise.

Pour obtenir cet outil, il faut remplir un questionnaire anonyme et gratuit, qui est accessible sur le site www.nuevamente.org et contient des questions destinées à réunir des informations sur la situation actuelle de l'entreprise; il indique ensuite une estimation du degré de probabilité de crise pour cette entreprise. Le questionnaire porte sur quatre caractéristiques essentielles : le parcours de l'entreprise, l'état de ses liquidités, sa stratégie de gestion et ses ressources humaines. Les utilisateurs de cet outil reçoivent un rapport complet sur ces éléments.

Depuis décembre 2009, plus de 25.000 entrepreneurs ont visité le site Internet NUEVAMENTE et 1660 entreprises ont reçu un diagnostic de l'outil électronique. C'est ainsi que s'est créée une collectivité rassemblant près de 500 chefs d'entreprise qui échangent à présent des points de vue et suggestions. Pas moins de 89 % des consultations ont eu lieu au Chili, mais le site a également enregistré la visite de personnes d'autres pays (Colombie, Mexique, Bolivie, Pérou, Espagne, États-Unis, Argentine, Venezuela et Équateur).

III Soutien négocié aux PME

En octobre 2009, le gouvernement chilien et la CPC ont également négocié un plan destiné à accélérer la relance des PME. Plus de 170.000 PME vont bénéficier de ce plan. La Présidente Michelle Bachelet, conjointement avec le Sous-secrétaire aux affaires économiques, le Président de la CPC et le Président de Conapyme ont annoncé le lancement de ce programme ambitieux qui a pour objet d'accélérer la relance des PME et des microentreprises dans la période de sortie de crise.

Le plan a pour but d'améliorer la situation de la concurrence et la productivité des PME pour les aider à tirer pleinement parti des possibilités qui s'offrent en période de sortie de crise économique. Le plan est financé par des fonds publics et des dons privés, et comprend 5 axes d'action :

1. **Parier sur l'entrepreneuriat.** Plus de 7,3 millions CLP de cofinancement pour stimuler des démarrages d'entreprises compétitives à forte productivité et créatrices d'emplois, et /ou

pour organiser une fermeture en bon ordre des entreprises naufragées. L'un des projets les plus attractifs, conduit par la CPC, est NUEVAMENTE, qui est assorti d'un réseau offrant des services d'experts aux entreprises exposées à des risques financiers.

2. **Avanza et Innovation.** Des ressources publiques et privées d'un montant de 18 milliards CLP seront affectées à l'installation de cinq centres de développement des technologies, la mise en œuvre d'un programme de développement pour les fournisseurs et un nouveau modèle de pépinières d'entreprises, entre autres.
3. **Mise à jour de vos pratiques.** Cet axe d'action consiste à aider au moins 5.000 entreprises à renforcer leurs capacités compétitives sur les marchés intérieur et extérieur. Un portail Internet est mis à la disposition des PME qui peuvent accéder à des informations privilégiées sur les possibilités qui s'offrent aux entreprises dans le cadre des 50 meilleurs projets d'investissement en cours au Chili.
4. **Apprendre à grandir.** L'objectif est d'intensifier le développement du capital humain afin d'accroître la compétitivité en recourant à des programmes pilotes pour la certification des compétences de travail dans les domaines de l'industrie minière, l'alimentation, l'aquaculture, le tourisme spécialisé et les services mondiaux – domaines qui correspondent aux cinq groupes de priorités de la politique d'innovation.
5. **Gagner du temps.** Il s'agit d'alléger le fardeau administratif des petites entreprises et faciliter la création de nouvelles entreprises par la simplification des formalités.

IV Une gestion dynamique

La CPC a su gagner la confiance du public en agissant de façon volontariste pour remédier aux problèmes causés par la crise, en lançant des actions sur mesure afin de prévenir les suppressions d'emplois et en aidant les entreprises à survivre dans la tourmente.

Chine

Au cours de ces 30 dernières années, l'économie chinoise est passée d'un système économique planifié et largement fermé au commerce international, à une économie plus orientée vers le marché, dotée d'un secteur privé en croissance rapide, faisant de la Chine un acteur majeur dans l'économie mondiale. Le PIB du pays a plus que décuplé depuis 1978, à la faveur d'une restructuration de l'économie et des gains consécutifs d'efficacité. Mesurée sur la base d'une parité du pouvoir d'achat tenant compte des différences de prix, la Chine en 2008 est devenue la deuxième économie mondiale après les Etats-Unis, bien que le revenu par habitant se classe dans la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire. La Chine détient la plus vaste population active du monde, soit 807 millions de travailleurs.

Organisation d'employeurs: Confédération des entreprises chinoises (CEC)

La CEC a pour mission de jouer un rôle actif dans les activités des employeurs dans le monde du travail, les mécanismes tripartites, la recherche et l'investigation, la formation des salariés, le conseil aux entreprises, les publications, les services d'information, l'évaluation des entreprises et la coopération internationale.

Les effectifs de la CEC se composent principalement d'entreprises, de sociétés, d'entrepreneurs, d'associations provinciales et municipales et d'associations des secteurs de l'industrie et du commerce. A ce jour, la CEC compte 545.000 adhérents, dont des entreprises d'Etat et des employeurs individuels représentant 30 secteurs industriels dans 30 provinces, 28 villes industrielles et 118 régions.

Les effets de la crise :

Si l'économie chinoise s'est maintenue dans un état relativement satisfaisant durant la crise, le chômage poursuit son ascension dans les régions rurales et la croissance économique ralentit quelque peu. La croissance de l'économie chinoise a atteint 9% en 2009, mais avec un taux de 6,8% seulement au quatrième trimestre, en raison d'une chute de la demande de ses produits d'exportation. Face à la baisse de la demande d'exportation, la Chine s'est recentrée sur la croissance de la demande intérieure de consommation.

Le pays a également mis en œuvre un programme continu de mesures visant à stimuler la croissance économique et une série de mesures visant le secteur financier. En tout état de cause, la Chine est parvenue jusqu'à présent à éviter le pire. Ses banques sont saines et après une dotation de 586 milliards de dollars des Etats-Unis, sa croissance économique pour 2009, à 8%, est sur la bonne voie.

Les mesures de lutte contre la crise:

I Transmettre au gouvernement des informations sur les entreprises

Lorsque la crise a commencé à se profiler aux Etats-Unis, la CEC s'est hâtée de lancer une recherche auprès de ses adhérents pour savoir de quelle façon ils risquaient d'être touchés par la crise. Ces informations ont été collectées et soumises au Gouvernement pour examen sous la forme de deux rapports: *Le rapport sur la situation des entreprises* et *le rapport d'étude sur les relations du travail dans les entreprises détenues par différentes entités*. Ces rapports indiquent les mesures auxquelles les entreprises et le Gouvernement pourraient recourir afin de traverser la crise mondiale. Le Premier ministre a commenté ces rapports et en a informé la CEC afin qu'elle les utilise pour aider ses adhérents.

II Le tripartisme pour épauler les entreprises

La CEC a engagé des négociations avec le gouvernement, les syndicats et les principales entreprises afin de communiquer des recommandations au gouvernement, en insistant sur l'emploi. Le gouvernement a accepté ce document, qui est intitulé *Orientations pour la stabilisation des relations du travail dans la situation économique actuelle*, et contient des dispositions sur les relations du travail et d'éventuelles mesures pour combattre la crise. Tous les partenaires sociaux ont approuvé ces recommandations, qui ont aussi été communiquées aux médias. La CEC a également œuvré avec les partenaires sociaux pour encourager les entreprises à offrir à leurs salariés des formations sur le tas au lieu de les licencier, et instaurer un programme gratuit de formation pour les travailleurs migrants.

III Lobbying pour le développement des PME

La CEC a instamment demandé au gouvernement d'accorder aux PME du pays un meilleur accès au crédit en raison de leurs problèmes de liquidités causés par la crise économique, et a également insisté en faveur d'un meilleur accès aux prêts et un allongement du délai de remboursement, de façon à réduire le fardeau qui pèse actuellement sur ces entreprises, et leur donner les moyens de financer la rénovation nécessaire de leurs équipements techniques en vue d'accroître leur efficacité et leur productivité.

IV Encourager la flexibilité

La CEC a encouragé les entreprises à éviter les licenciements et trouver des solutions pratiques pour sauver les emplois. Au lieu de licencier, la CEC engage ses adhérents à établir une flexibilité de l'emploi, notamment par la réduction des salaires et de la durée du travail et des dispositifs de partage du travail. La CEC a également conseillé aux entreprises d'offrir des formations sur le tas et a plaidé pour des politiques de sécurité sociale favorables ainsi que pour le versement d'allocations et de subventions aux entreprises qui sont parvenues à éviter d'importantes réductions de personnel.

Chypre

Située à un carrefour stratégique de la Méditerranée orientale, à la croisée de trois continents, Chypre est passée en quelques décennies d'une économie rurale à une économie de marché. Pendant près de dix ans, le pays a bénéficié d'un faible taux d'inflation, une croissance ininterrompue et un quasi-plein emploi, jusqu'à l'éclatement de la crise financière mondiale. Aujourd'hui, le pays est membre à part entière de l'Union européenne et fait partie de la zone euro. Son économie repose principalement sur le tourisme, les services et la construction. Chypre peut se prévaloir d'un solide secteur bancaire épargné par les actifs toxiques, une excellente infrastructure et un taux d'imposition des entreprises parmi les plus bas de l'UE.

Organisation d'employeurs: Fédération des employeurs & industriels de Chypre (OEB)

L'OEB, l'organisation d'employeurs la plus représentative de Chypre, représente les entreprises opérant dans tous les secteurs de l'économie, y compris le secteur mixte et les municipalités. Les entreprises membres de l'OEB, dont 63 associations sectorielles et industrielles, emploient près de 65 % de la main-d'oeuvre de l'île dans le secteur privé et le secteur d'économie mixte.

L'OEB représente ses adhérents au sein des systèmes bipartite et tripartite des relations du travail et au niveau international au sein de l'organisation européenne d'employeurs (BUSINESSEUROPE) et de l'Organisation internationale des employeurs (OIE).

Les effets de la crise :

Si l'économie chypriote a enregistré des résultats exceptionnels et a évité le pire lors de la crise financière mondiale, le chômage a régulièrement augmenté depuis le début 2009, pour atteindre 6% en octobre 2009.

La Grande-Bretagne étant l'un des principaux partenaires commerciaux de Chypre, le renforcement de l'euro par rapport à la livre sterling a commencé à peser lourdement sur le tourisme lié à la construction (maisons de vacances) ainsi que sur le secteur du tourisme en général. Les ventes d'automobiles ont aussi été sévèrement touchées, les Chypriotes ayant différé l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Dans la mesure où aucune banque de Chypre n'est exposée à un risque de faillite, le gouvernement n'a appliqué aucun plan de relance par voie budgétaire. Toutefois, les taux d'intérêt à Chypre sont parmi les plus élevés d'Europe, de sorte que les entreprises se heurtent à de sérieux problèmes de financement.

Les mesures de lutte contre la crise :

I Subventionnement de l'emploi

Dès l'éclatement de la crise, l'OEB a signalé la menace qui pèse sur l'emploi, l'activité des entreprises et les finances publiques, et a instamment demandé au gouvernement de subventionner l'emploi et l'activité des entreprises qui conservent leurs salariés et souhaitent en engager d'autres. Ces subventions seront financées par le Fond de licenciement, dont les réserves dépassent largement les 300 millions d'euros et qui est abondé par les seuls employeurs.

II Instauration du chômage partiel

La notion de "chômage partiel" introduite par l'OEB va dans le même sens. Elle a pour objet d'aider les entreprises souhaitant engager des chômeurs inscrits qui travailleraient à temps partiel tout en continuant de percevoir leur allocation chômage. Mais bien que ces deux propositions soient rentables en prenant toutes les précautions nécessaires pour éviter les abus, elles n'ont pas été adoptées.

De plus, l'OEB a proposé d'utiliser les réserves de l'Autorité de développement des ressources humaines pour introduire de nouveaux programmes accordant des subventions salariales pour les formations sur le tas de travailleurs nouvellement engagés. Plusieurs programmes allant dans le même sens ont également été lancés depuis lors.

III Stimulation de l'activité des entreprises

Pour aider les magasins de détail à poursuivre leur activité avec le moins d'interruptions possibles, l'OEB a instamment demandé au gouvernement de prolonger les heures d'ouverture des magasins dans les zones urbaines en hiver (la législation de Chypre impose certaines limitations) permettant ainsi à ces commerces de conserver leurs salariés, en embaucher d'autres, répondre à une hausse de la demande et faciliter le quotidien des consommateurs.

IV Sous-traitance de services publics

L'OEB a aussi instamment demandé au gouvernement de sous-traiter au secteur privé des services relevant du secteur public. Ceci permettrait non seulement de maintenir des emplois mais aussi d'en créer de nouveaux et accélérer la mise en oeuvre de nouveaux projets tout en réduisant les retards déjà accumulés.

V Secteur du tourisme et financement des entreprises

Pour stimuler le secteur du tourisme en perte de vitesse, l'OEB a proposé une série de mesures incluant la réduction des taxes d'aéroport, la réduction des taxes municipales pour les entreprises liées au tourisme et la mise en place de programmes incitatifs spéciaux pour les grands projets de développement susceptibles d'améliorer l'infrastructure touristique (par exemple les terrains de golf) et partant, le volume de produits touristiques proposés aux clients.

En raison de l'ampleur des problèmes de financement que rencontrent les entreprises chypriotes, l'OEB a vivement invité le gouvernement à lancer de nouvelles obligations afin d'améliorer la liquidité des banques et faciliter l'accès au crédit. Certaines initiatives ont été prises dans ce sens mais n'ont pas atteint le volume escompté.

Costa Rica

L'économie fondamentalement stable du Costa Rica repose sur le tourisme, l'agriculture et les exportations de matériel électronique. Les exportations ont été diversifiées au cours des 10 dernières années en raison de l'expansion du secteur de la production de hautes technologies, dominée par l'industrie des microprocesseurs et la production de matériel médical. L'impressionnante biodiversité qui fait du Costa Rica l'une des principales destinations de l'écotourisme assure au pays un apport régulier en devises. Les investisseurs étrangers sont attirés par la stabilité politique du pays et son niveau relativement élevé d'éducation, ainsi que par l'attrait des incitations fiscales offertes dans les zones de libre-échange. Le Costa Rica est également l'un des pays d'Amérique latine qui attire le plus grand volume d'investissements étrangers directs par habitant. La pauvreté se maintient à environ 20% depuis près de 20 ans, et le solide filet de sécurité sociale mis en place par le gouvernement commence à s'effiloche en raison des contraintes financières croissantes pesant sur les dépenses publiques.

Organisation d'employeurs: Union costaricienne des chambres et associations d'entreprises privées (UCCAEP)

L'UCCAEP est l'organisation faîtière qui rassemble les employeurs du Costa Rica. Elle comprend 42 organisations affiliées d'employeurs et organisations sectorielles qui représentent la majorité des entreprises costariciennes et s'étendent à l'ensemble des secteurs économiques.

L'UCCAEP s'attache à promouvoir la compétitivité du pays et à renforcer l'influence des entreprises privées par des efforts concertés dans le secteur de la production et des interactions avec d'autres parties prenantes sociales et politiques, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de vie des Costariciens.

Les effets de la crise

En 2008, le Costa Rica a connu un ralentissement de sa croissance économique. Alors que le PIB a augmenté annuellement de 6,6 % en moyenne au cours des cinq dernières années, le taux de croissance en 2008 a été de 2,6 % et la croissance économique générale a été encore inférieure. Cette tendance s'est poursuivie en 2009, année durant laquelle les revenus de l'État diminuaient alors que les coûts augmentaient. Bien que le gouvernement soit parvenu à dégager un léger excédent budgétaire, la contraction de l'économie et l'accroissement du déficit budgétaire étaient inévitables. En 2008, l'inflation a atteint 13,9 %, dépassant les niveaux prévus. La réduction de l'inflation reste un problème difficile en raison de l'augmentation des prix d'importation des produits de base et des rigidités du marché du travail, bien que la baisse des prix de l'essence puisse ralentir la pression à la hausse. La banque centrale envisage un système de taux de change plus flexibles en vue de lutter contre l'inflation en 2010.

Les mesures de lutte contre la crise :

I Propositions à long terme

L'UCCAEP a réagi à la crise économique par quatre propositions adressées à la population et au Président de la République. Ces propositions ont pour objectif d'éviter les conséquences à long terme de la crise pour la population costaricienne. Ces propositions incluent des mesures pour assurer la liquidité des entreprises à moindre coût, stimuler les revenus et la consommation des ménages, tirer parti des conditions actuelles pour alléger "la bureaucratie" qui pèse sur la création de nouvelles entreprises et enfin, l'UCCAEP a proposé un projet de loi destiné à protéger les emplois en temps de crise.

II Assouplissement des horaires de travail

L'UCCAEP a exercé des pressions en faveur de mesures assorties de délais et sans risque d'atteinte aux droits sociaux et à l'emploi des travailleurs. Ces mesures prévoient le recours aux congés cumulés antérieurs et ultérieurs. Cette mesure permettrait aux employeurs de reporter les congés cumulés proportionnellement au temps réellement travaillé. Les employeurs seraient aussi en mesure de modifier les horaires des salariés afin qu'ils puissent être transférés de l'horaire de nuit à un horaire de jour ou un horaire mixte (mais non d'un horaire de jour ou mixte à un horaire de nuit).

III Réduction du temps de travail

Pour sauver des emplois, l'UCCAEP a exercé des pressions pour que les employeurs soient en mesure de réduire jusqu'à un tiers la durée hebdomadaire normale de travail. Le salaire horaire n'en serait pas modifié et les cotisations de sécurité sociale seraient calculées sur la base des salaires effectivement versés. Toutefois, si le salaire perçu est inférieur au seuil prévu pour la contribution minimale, l'employeur serait tenu de verser la contribution minimale réglementaire.

IV Réductions des salaires et prestations sociales pour les salaires les plus élevés

L'UCCAEP a également insisté pour que les employeurs soient autorisés à réduire les salaires et autres prestations durant une période fixe pour tous les travailleurs dont le revenu total mensuel est supérieur à la limite de non-imposition pour les travailleurs salariés. L'UCCAEP a plaidé en faveur de cette mesure et de toutes autres mesures visant à préserver les emplois en appliquant certaines restrictions, à condition que l'employeur n'applique pas plus d'une de ces mesures spéciales à chaque travailleur quel qu'il soit.

Croatie

Entre 2000 et 2007, la Croatie a connu une croissance du PIB modérée mais stable, entre 4 % et 6 %, liée à la croissance du tourisme et à la consommation des ménages basée sur le crédit. Durant la même période, l'inflation est restée faible et la monnaie a conservé sa stabilité. La Croatie affiche un taux relativement élevé de chômage, un déficit commercial croissant et un développement régional inégal. L'État a conservé un rôle important dans l'économie, étant donné que les initiatives de privatisation se sont souvent heurtées à la résistance du public et des milieux politiques. La stabilisation macro-économique est en grande partie achevée, bien que certaines réformes structurelles aient pris du retard à cause de la résistance du public et de l'absence de volontarisme de la part des décideurs politiques. Le processus d'accession à l'UE devrait accélérer les réformes fiscales et structurelles.

Organisation d'employeurs : Association des employeurs croates (CEA)

La CEA tient un rôle considérable dans la politique et la réglementation du marché du travail. Elle coordonne et conclut des conventions collectives sectorielles et influence l'évolution de la législation sociale par le dialogue social avec le gouvernement et les syndicats.

La CEA a pour objectif de promouvoir, maintenir et renforcer le climat économique en Croatie. Elle offre des services à ses adhérents, notamment des informations et un appui sur les questions relatives au marché du travail; elle les conseille et prête son concours lors du règlement des conflits du travail.

La CEA comprend 25 associations sectorielles représentant environ 5.000 adhérents d'entreprises privées ou de sociétés d'économie mixte dans tous les secteurs de l'activité économique. Ces entreprises membres emploient environ 370.000 salariés de la population active croate.

Les effets de la crise :

La Croatie était relativement bien préparée au moment de l'éclatement de la crise financière mondiale. Des mesures politiques appropriées (monétaires et prudentielles) avaient été prises bien à l'avance pour créer des réserves de liquidités adéquates dans le secteur bancaire, permettant ainsi à la Croatie de résister à la tourmente des marchés financiers. Le gouvernement avait également pris des mesures pour accroître les dépôts de garantie et a établi un Fond de stabilité dans des établissements financiers non bancaires. En cette période de volatilité, ces mesures se sont également révélées très utiles pour maintenir la confiance dans le système financier.

Les perspectives de croissance économique restent solides mais la Croatie va devoir faire face à de sévères contraintes en raison de la crise financière mondiale. La dette extérieure du pays, le budget serré de l'Etat et sa dépendance extrême des revenus du tourisme ne peuvent qu'augmenter les risques pour la stabilité économique à moyen terme.

Mesures contre la crise :

I Renforcement du dialogue social

La CEA a négocié un gel des frais de consommation d'eau avec le gouvernement afin de limiter les coûts d'exploitation durant la crise. La CEA a également obtenu une réduction du prix des matières premières pour les entreprises et a notamment négocié le prix du bois produit dans le pays; elle a également obtenu un allongement des délais de paiement et un rééchelonnement du paiement des

obligations en cours. La CEA a également exercé des pressions pour l'adoption de programmes de partage du travail et a prêté son concours à l'élaboration des mesures relatives aux programmes de réduction de la semaine de travail de cinq à quatre jours pour éviter les licenciements.

II Pression accrue par les médias

La CEA a judicieusement fait appel aux médias pour faire accepter une modification des politiques de distribution du gaz, de façon à éviter d'ajouter une crise d'approvisionnement en gaz aux complications de la crise économique. La CEA a réagi très rapidement à la crise du gaz qui sévit en Europe orientale en s'appuyant sur les médias afin de limiter les dommages et les pertes de bénéfices que pourrait déclencher une pénurie de gaz. La CEA a réussi à réduire considérablement les conséquences de la pénurie de gaz et épargner des coûts supplémentaires à l'industrie.

III Un objectif prioritaire: les nouveaux marchés

Pour limiter les conséquences de la crise pour les adhérents, la CEA a œuvré pour aider les entreprises à pénétrer de nouveaux marchés. Elle a fourni des informations aux adhérents et leur a facilité le financement requis pour saisir de nouvelles opportunités; elle a notamment mis en relation des sociétés croates de fabrication de meubles avec de nouveaux clients, établi le contact entre des fournisseurs de pièces détachées et des constructeurs d'automobiles internationaux, et mis en relation des entreprises du textile avec le Gouvernement de Malaisie pour la fourniture d'uniformes militaires.

Etats-Unis d'Amérique

Les Etats-Unis d'Amérique ont la plus grande économie du monde, tant en termes de valeur nominale que de parité de pouvoir d'achat. Selon le Fonds monétaire international, en 2008, le PIB des Etats-Unis, d'un montant de 14.400 milliards de dollars, constituait 23 % du produit mondial brut aux taux du marché des changes et près de 21 % du produit mondial brut en termes de parité de pouvoir d'achat. Le pays se classe au dixième rang en termes de PIB nominal par habitant et au sixième rang de par son PIB par habitant en termes de parité de pouvoir d'achat. L'économie des Etats-Unis a prospéré à la faveur d'abondantes ressources nationales, d'infrastructures très développées et d'une forte productivité. L'une de ses principales caractéristiques réside dans la liberté économique dont bénéficie le secteur privé, qui prend librement la majorité des décisions économiques quant aux orientations et volumes de production. La réglementation et l'intervention de l'Etat sont relativement limitées, tandis que le système judiciaire protège généralement les droits de propriété et veille à l'exécution des contrats – autant d'éléments qui contribuent à la croissance et la stabilité de l'économie.

Organisation d'employeurs: Conseil des Etats-Unis pour le commerce international (USCIB)

Fondé en 1945, l'USCIB promeut l'ouverture des marchés, la compétitivité et l'innovation, le développement durable et la responsabilité des entreprises, sur la base d'un engagement international et d'une réglementation prudente. Il rassemble les plus grandes entreprises mondiales ayant leur siège aux Etats-Unis, des entreprises de services juridiques et services spécialisés, ainsi que des associations d'entreprises de tous les secteurs de l'économie des Etats-Unis, et conduit des activités dans toutes les régions du monde. Disposant d'un réseau mondial inégalé, qui englobe la Chambre internationale du Commerce (ICC), l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et le Comité consultatif économique et industriel (BIAC) auprès de l'OCDE, l'USCIB communique le point de vue des entreprises aux décideurs et aux autorités de réglementation du monde entier, et œuvre pour faciliter le commerce et les investissements internationaux.

L'USCIB formule des positions de principe diffusées sur un réseau qui comprend plus de 20 comités et autres organes de travail. Ces groupes sont composés d'experts des entreprises et autres spécialistes de l'économie issus des affiliés de l'USCIB. L'USCIB est également l'organisme officiel d'établissement et de garantie des Carnets ATA, documents douaniers autorisant l'importation temporaire et exonérée de taxes de marchandises destinées éventuellement à l'exportation.

Les effets de la crise:

L'économie des Etats-Unis a commencé à ralentir nettement en 2007, avant d'entrer en récession à la fin de cette même année. C'est alors qu'a éclaté la crise des prêts hypothécaires à risque, suivie de faillites de banques d'investissement, d'une chute des prix sur le marché intérieur et d'un resserrement du crédit, autant d'éléments qui ont concouru à la récession économique mondiale de 2008. En août 2009, la Réserve fédérale américaine a annoncé la fin d'une récession qui fut la plus longue depuis des décennies. A la fin de l'année 2009, le taux de chômage aux Etats-Unis dépassait toujours les 10%.

Pour faciliter la stabilisation des marchés financiers, le Congrès des Etats-Unis a approuvé un programme de 700 milliards de dollars – le programme "TARP" (Programme de sauvetage des actifs à risque) en octobre 2008. Le gouvernement a utilisé une partie de ces fonds pour acquérir des actions des institutions financières des Etats-Unis et d'autres sociétés industrielles. En janvier 2009, le Congrès a approuvé - et le Président Barack Obama a signé - une loi autorisant un plan de relance

par voie budgétaire de 787 milliards, dont deux-tiers étaient destinés à stimuler la consommation et un tiers consacré à des abattements fiscaux pour la création d'emplois et la reprise économique. Au vu de la persistance d'un taux de chômage élevé, un deuxième programme de stimulation, de moindre envergure, est à l'examen.

Les mesures de lutte contre la crise:

I Réduction des coûts / Restructuration budgétaire

En décembre 2008, l'USCIB a annoncé un certain nombre de mesures de restructuration et de maîtrise des coûts dans le cadre d'une "Phase 1" en prévision de difficultés financières en 2009. Ces mesures incluent un gel des salaires ainsi que des dépenses d'équipement et de développement des TI. En mars 2009, il est apparu clairement que l'organisation allait connaître une chute de revenus sans précédent (essentiellement due à une baisse de 15 à 20% de l'activité liée au Carnet ATA mais aussi en raison du manque de réactivité des adhérents), l'USCIB a mis en œuvre une "Phase 2" de réductions des coûts – consistant à réduire les dépenses de pratiquement chaque poste du budget et une réduction générale des salaires de 10-20 % en fonction du niveau de salaire. Une "Phase 3", moins importante, a été mise en œuvre durant l'été pour atténuer la pénurie de liquidités.

II Protéger les emplois / Maintenir les effectifs

L'USCIB s'est efforcé de ne pas réduire le personnel. Toutefois, il s'est abstenu de pourvoir plusieurs postes vacants et a réduit les interventions des consultants. Pour maintenir les effectifs, l'USCIB a adopté une politique d'examen au cas par cas de la situation des entreprises en difficulté financière durant la récession. L'USCIB a bénéficié de la générosité d'autres entreprises qui étaient en mesure d'apporter une contribution spéciale.

III Lobbying/Priorités stratégiques

L'USCIB n'exerce pas de lobbying auprès du gouvernement des Etats-Unis sur les questions intérieures. Toutefois, il s'efforce de conférer une dimension internationale aux débats nationaux – en faveur de l'ouverture économique dans le pays et à l'extérieur – sur le commerce, l'investissement et la reprise économique. En 2009, il a fondé ses priorités stratégiques sur ses valeurs fondamentales telles l'engagement international et la prudence dans la réglementation afin de favoriser l'ouverture des marchés, le développement durable, la compétitivité et l'innovation, et la responsabilité des entreprises.

IV Le leadership en ces temps difficiles

Il est absolument décisif que les entreprises mondiales maintiennent leur engagement et jouent leur rôle de chefs de file dans le monde des affaires qui connaît actuellement une mutation rapide – telle est la conviction de l'USCIB.

V Engagement mondial

L'USCIB considère que la coopération internationale est nécessaire pour faire sortir les grandes économies de la récession et jeter les bases de la prospérité à venir. S'appuyant sur son réseau mondial d'entreprises et ses liens solides avec des gouvernements essentiels et des organisations internationales, l'USCIB tient un rôle déterminant qui consiste à représenter les entreprises en des termes clairs et coordonnés auprès des plus hautes instances intergouvernementales.

Estonie

L'Estonie a rejoint l'Union européenne en 2004. Ce pays est doté d'une économie de marché moderne et peut se prévaloir d'un niveau de revenu par habitant parmi les plus élevés d'Europe centrale. Les gouvernements successifs de l'Estonie ont oeuvré pour une économie libérale, une orientation économique favorable aux entreprises et n'ont guère dévié dans leur engagement à effectuer des réformes favorables au marché. L'économie est dotée d'un secteur puissant de l'électronique et des télécommunications, et entretient des liens étroits avec la Finlande, la Suède et l'Allemagne. Le gouvernement en place a appliqué des politiques fiscales saines qui se traduisent par des budgets équilibrés et un faible endettement de l'Etat. Mais en raison de la rapidité de la croissance, il est difficile de contenir l'inflation et l'envolée des énormes déficits de la balance des opérations courantes, qui exercent une pression à la baisse sur la monnaie nationale. Le gouvernement n'a pas renoncé à adopter l'euro, mais a régulièrement différé la date de son introduction.

Organisation d'employeurs: Confédération des employeurs d'Estonie (ETTK)

L'ETTK a pour mission de renforcer la compétitivité de l'économie estonienne par l'amélioration du climat économique, la stabilité sociale et la création d'un environnement national aussi propice que possible aux entreprises. L'ETTK a notamment pour objectif de représenter ses adhérents dans les relations avec le pouvoir législatif et exécutif ainsi qu'avec les syndicats, défendre les droits de ses adhérents et les représenter en Estonie et à l'étranger.

L'ETTK est une organisation faïtière qui représente 24 organisations sectorielles composées de plus de 1.500 PME et 60 grandes entreprises qui emploient 35% des salariés de l'ensemble du secteur privé d'Estonie. L'ETTK est membre de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et de BUSINESSEUROPE. Le gouvernement de l'Estonie et les syndicats reconnaissent l'ETTK en tant que partenaire social qui participe aux négociations et commissions tripartites et bilatérales. C'est l'organisation d'employeurs la plus représentative d'Estonie.

Les effets de la crise:

L'économie estonienne a nettement ralenti avant de plonger brutalement dans la récession à la mi-2008, tout d'abord à cause de l'effondrement des investissements et de la consommation consécutif à l'éclatement de la bulle du marché immobilier. Les indicateurs les plus récents de l'économie et du marché du travail d'Estonie ont révélé la plus forte chute du produit intérieur brut depuis 1995, tandis que le nombre de sans-emploi a augmenté de 90 % durant l'année 2008. La progression du salaire moyen s'est interrompue tandis que des réductions de salaires apparaissaient déjà dans les secteurs de la pêche et de la construction. Cette évolution a eu des répercussions sur les effectifs syndicaux et les négociations collectives.

Les mesures de lutte contre la crise :

I Lobbying en faveur d'une réduction des dépenses publiques

Pour tenter de surmonter les difficultés de la crise économique, l'ETTK a exercé des pressions sur le gouvernement en faveur d'un abaissement des salaires de la fonction publique au même niveau que ceux du secteur privé. L'ETTK a également fait pression pour une réduction de 10 à 20 % des cotisations sociales, une réduction des retraites de 10 %, un relèvement de l'âge officiel de départ à la retraite à 67 ans et la mise en place d'une réforme du découpage administratif du territoire afin de réduire les dépenses de l'État.

II Mesures volontaristes contre le chômage

Pour réduire le taux de chômage, l'ETTK a demandé avec insistance la création de programmes d'emplois sociaux financés avec des ressources supplémentaires provenant du Fonds social européen. L'ETTK a également demandé des avantages fiscaux pour les employeurs qui engagent des chômeurs de longue durée et un financement de l'État pour des programmes de recyclage sur six mois.

III Renforcement de la compétitivité des entreprises

L'ETTK a engagé des activités nationales de promotion visant à attirer les investisseurs étrangers afin de faciliter l'accès des sociétés estoniennes aux marchés étrangers. L'ETTK a également procédé à un inventaire des projets visant à recourir aux Fonds structurels européens pour accroître de 200 millions d'euros les investissements dans les nouvelles technologies, la recherche et le développement ainsi que la commercialisation des exportations.

L'ETTK a également fait pression sur le gouvernement en vue de maintenir le niveau actuel d'imposition des employeurs et de coordonner toutes les modifications du niveau d'imposition avec les organisations d'employeurs avant leur entrée en vigueur. Elle a également élaboré un plan d'action stratégique pour tenter de restreindre la concurrence déloyale et améliorer la réglementation relative aux passations de marchés publics.

Finlande

La Finlande est un pays hautement industrialisé à économie de marché largement ouverte, dont le revenu par habitant est à peu près semblable à celui du Royaume-Uni, de la France, de l'Allemagne ou de l'Italie. L'industrie manufacturière est son principal secteur d'exportation. Les activités économiques les plus importantes de la Finlande sont la sylviculture, la production de produits chimiques, la métallurgie et les industries mécaniques et électroniques. La Finlande est tributaire des importations de produits de base, d'énergie et de certains biens intermédiaires requis pour l'industrie manufacturière; la part des exportations de technologies de pointe telles que les téléphones mobiles progresse de façon spectaculaire depuis quelques années.

Organisation d'employeurs: Confédération des entreprises finlandaises (EK)

L'EK a été créée le 1^{er} janvier 2005. Auparavant, le secteur manufacturier et le secteur des services étaient représentés par deux organisations distinctes.

L'EK rassemble 36 organisations représentant les différentes branches des secteurs manufacturier et des services. Elle est la principale organisation rassemblant les entreprises de Finlande. Elle représente la totalité du secteur privé et des entreprises de toutes tailles.

L'EK a pour mission de créer un climat plus propice et plus compétitif pour l'ensemble des entreprises de Finlande. Cet objectif nécessite une activité vigoureuse à la fois en Finlande et auprès de l'Union européenne, dans la mesure où la réglementation des entreprises intervient de plus en plus au niveau européen.

Les effets de la crise :

Si la Finlande a été l'une des économies les plus performantes de l'UE ces dernières années, et si ses banques et ses marchés financiers ont évité le pire lors de la crise financière mondiale, le ralentissement mondial a néanmoins freiné la croissance des exportations et la demande intérieure, et a causé une forte chute du PIB en 2009. Le ralentissement de la construction et autres investissements ainsi que des exportations a déclenché une hausse du chômage qui, en 2009, a atteint près de 9 %. À long terme, le pays devra relever les défis que représentent le vieillissement rapide de la population et la baisse de la productivité, qui constituent une menace pour la compétitivité, la viabilité budgétaire et la croissance économique.

Les PME travaillant pour des chaînes de sous-traitants se sont trouvées en grande difficulté lorsque certains d'entre eux ont exigé une modification des termes des contrats en raison de l'impact de la crise économique sur leur activité.

Malgré la reprise de l'économie mondiale, les exportations et la production industrielle finlandaises continuent de stagner. Il ne fait guère de doute qu'un retournement de conjoncture surviendra mais personne ne sait ni quand ni comment.

Le taux de chômage des jeunes de 15 à 19 ans, qui atteint presque le triple de celui des adultes, est également préoccupant. Près de 130.000 jeunes, soit 35.000 de plus qu'à la même période en 2008, n'ont jamais travaillé ou ne reçoivent aucune éducation à plein temps.

Les mesures de lutte contre la crise:

I Analyser les conséquences de la crise

L'EK a mené des enquêtes sur les PME entre octobre 2008 et octobre 2009 afin d'étayer et renforcer ses actions de mobilisation. A l'appui de ces enquêtes, l'EK a examiné les conséquences de la crise financière en étudiant plus particulièrement la demande de produits et services, l'accès au financement et la solvabilité des PME.

L'enquête la plus récente a révélé que les problèmes d'obtention de financement étaient encore courants en octobre 2009. En conséquence, bon nombre de PME ont dû différer leurs investissements. De plus, les problèmes de solvabilité des PME ont augmenté en raison de la régression de la demande. Il a donc été décidé de faire porter les mesures prioritaires sur les fonds de roulement et les financements à court terme.

L'enquête de l'EK sur les *tendances prévalant dans les entreprises* a donc fourni aux décideurs des informations utiles et en temps réel. Outre ses publications et communications régulières, l'EK a établi des calculs spéciaux pour certains segments du marché les plus gravement touchés par la contraction de la demande.

La crise actuelle exige des services financés par des fonds publics pour les PME qui s'efforcent d'orienter leurs activités vers les marchés internationaux. Trop souvent, les PME pensent qu'il est difficile d'accéder à un réseau international et jugent compliqués les services qui leur sont offerts pour les aider. Une récente enquête de l'EK vient confirmer la nécessité vitale de réformer les dispositions en vigueur concernant les PME.

II Accroître le financement public spécialisé

Aux termes de l'enquête de l'EK sur *le financement des entreprises*, conduite en août 2009, près d'un tiers des entreprises qui sollicitent un nouveau financement ont eu des difficultés d'accès au crédit, alors qu'elles ne représentaient que 3 % avant la crise économique. Les problèmes classiques que rencontrent les petites entreprises résident dans les exigences sévères de garantie ou tout simplement la disponibilité de financements. Pour les moyennes et grandes entreprises, le problème réside dans le prix élevé du financement et un délai de remboursement plus serré que ne l'avait souhaité l'entreprise. Pour surmonter ces difficultés, l'EK a exercé des pressions pour obtenir la mise en place de dispositifs de financement public spécialisé par des organismes tels que la banque publique Finnvera et la rétrocession des prêts des fonds de pension.

III Cotisations de sécurité sociale et allocations chômage

Le programme de relance de janvier 2009 en Finlande contenait un accord tripartite sur la réduction des coûts du travail par la suspension de la cotisation des employeurs à la caisse de retraite nationale. La cotisation a été réduite pour l'année 2009 et sera totalement suspendue pour l'année 2010. Cette mesure réduira les coûts du travail d'en moyenne 1,4 %. Cette mesure a eu un effet positif sur l'emploi, en particulier durant la récession. Il est toutefois regrettable que le gouvernement ait décidé de compenser la perte de revenus par une augmentation, à l'avenir, des taxes sur l'énergie et l'environnement.

Parallèlement à la suspension de la cotisation à la caisse nationale de retraite, la cotisation générale au régime de retraite des salariés, payée à la fois par les employeurs et les salariés, augmentera de 0,8 %. Cette augmentation prendra effet graduellement à partir de 2011 jusqu'en 2014. Son étalement sur plusieurs années va permettre de maintenir des emplois tout au long de la crise actuelle.

La suspension de la cotisation à la caisse nationale de retraite et l'augmentation de la cotisation du régime de retraite des salariés ont dégagé un volant de manœuvre pour le programme relatif à la sécurité sociale du 21 janvier 2009. Les organisations du marché du travail sont également parvenues à un accord visant à raccourcir les périodes de chômage et augmenter l'âge moyen de la retraite. Le gouvernement a également décidé d'accroître l'aide sociale aux chômeurs qui utilisent les mesures actives pour le marché du travail, et notamment la formation, qui ont des effets positifs sur l'employabilité. Les prestations de chômage seront également augmentées au début de l'année 2010.

IV Réforme des conventions collectives

Le temps des accords centralisés et des politiques globales en matière de salaires, en place depuis près de 40 ans, s'est achevé à la fin de 2007. L'EK s'est alors attachée activement à coordonner le processus de négociations sectorielles. L'EK a également fait pression pour éviter des augmentations salariales générales en vue de lutter contre la crise, considérant qu'une nouvelle série d'augmentations salariales conduirait à une spirale à la hausse des coûts et un accroissement du chômage.

En matière de relance, l'un des principaux enjeux est lié aux résultats des négociations collectives en cours et à la rigidité du système salarial. Malheureusement, l'actuel système finlandais de négociation n'autorise pas les partenaires sociaux, au niveau de l'entreprise, à réduire les salaires qui ont été négociés même temporairement. Pour autant, bon nombre d'entreprises sont parvenues à réduire leurs coûts salariaux en remplaçant le paiement des primes de vacances prévues dans la convention par une augmentation des congés.

À présent, l'EK coordonne les partenaires sociaux sectoriels en vue de parvenir à des solutions de modération des salaires et d'amélioration de la productivité et de la compétitivité tout en dégageant des possibilités de négociations locales. Les solutions trouvées au niveau des entreprises en matière de salaires permettent de mieux prendre en compte la diversité des situations que rencontrent les entreprises dans des secteurs particuliers. Des entreprises actives dans la même branche ou le même secteur font souvent face à des situations très variées en matière de rentabilité et de demande, et les solutions sectorielles ne tiennent pas compte de cette réalité.

L'EK est préoccupée à l'idée que le secteur public va conduire une série de négociations sur les salaires qui vont aboutir à des augmentations salariales supérieures à celles du secteur privé. Ce défi aura de lourdes conséquences sur le secteur privé et pourrait saper la compétitivité et les chances de relance des entreprises du secteur privé.

L'EK a également encouragé les partenaires sectoriels à instituer des horaires de travail plus flexibles, assouplir les options offertes aux travailleurs et lever les restrictions sur différentes formes d'emploi, sur le recours à la main-d'oeuvre étrangère et les heures d'ouverture.

V Abattements fiscaux et autres mesures de stimulation

L'EK a fait en sorte que le gouvernement tienne sa promesse quant à ses programmes d'abattements fiscaux afin d'alléger le fardeau fiscal qui pèse sur les ménages et les entreprises. L'EK a fait observer que le gouvernement devrait réduire la fiscalité du travail et a tout particulièrement plaidé pour une extension des abattements fiscaux pour les services au sein des ménages.

En 2009, le gouvernement a réduit les impôts des ménages et des entreprises de 2 milliards d'euros, soit plus de 1 % du PIB. En 2010, le gouvernement continuera à baisser les impôts, bien que le total de l'imposition sur le travail n'ait diminué que légèrement, en raison de l'augmentation de la taxe municipale sur les revenus et des cotisations de sécurité sociale payées par les employeurs et les salariés.

L'EK a pris l'initiative de mettre au point un système plus efficace de prise en compte des pertes au regard de la fiscalité d'entreprise. L'EK considère que les entreprises devraient avoir la possibilité d'imputer leurs pertes actuelles sur leurs bénéfices antérieurs à titre temporaire durant deux ou trois ans. L'EK a également exercé des pressions en faveur d'un ajournement de certains paiements incombant aux entreprises.

L'EK considère que le gouvernement doit utiliser tous les moyens à disposition pour promouvoir la compétitivité des entreprises et l'environnement économique dans les industries d'exportation. Il faudrait au moins veiller à ce que les mesures intérieures n'entraînent pas d'augmentation des coûts de l'énergie et autres coûts des entreprises. L'EK a également demandé un doublement de l'amortissement des investissements à titre temporaire en 2009 et 2010.

L'EK a également invité le gouvernement à accélérer les projets de construction de maisons et promouvoir la mobilité du travail et le maintien des corridors de transport afin de soutenir le secteur de la construction. L'éducation, la formation professionnelle et la recherche et développement font également parties des priorités.

Géorgie

La Géorgie, de son nom officiel République de Géorgie de 1990 à 1995 est située à l'Est de la Mer Noire. Ex-République de l'Union Soviétique, elle partage une frontière avec la Russie au Nord et la Turquie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan au Sud. Sa capitale est Tbilissi et sa langue officielle, le géorgien. Les principales activités économiques de la Géorgie sont notamment l'agriculture avec la production de raisin, d'agrumes et de noisettes, l'extraction du manganèse et du cuivre, et la production issue d'un secteur industriel de dimension modeste, produisant des boissons alcoolisées et sans alcool, des métaux, machines, avions et produits chimiques. On observe depuis peu une croissance des secteurs de la construction, des services bancaires et du secteur minier, mais la pénurie d'investissements externes et le ralentissement de l'économie régionale laissent présager un risque qui commence à se profiler. Le pays importe la majeure partie de son approvisionnement en gaz naturel et produit pétroliers. Il dispose d'une capacité substantielle d'énergie hydroélectrique, qui constitue une part croissante de son approvisionnement en énergie.

Organisation d'employeurs: Association des employeurs de Géorgie (GEA)

La GEA est une organisation d'employeurs indépendante, non-gouvernementale, non commerciale, sans but lucratif et autogérée, qui agit conformément à la Constitution de la Géorgie, à la législation et aux accords internationaux ainsi qu'à ses statuts. En sa qualité de porte-parole des entreprises géorgiennes, la GEA a pour mission de défendre les droits et intérêts légitimes des employeurs dans leurs activités d'ordre économique, juridique, social et professionnel, aux niveaux national et local; il lui incombe dès lors de promouvoir le développement et la stabilité de l'entrepreneuriat tout en promouvant l'innovation et l'investissement, le tripartisme et le dialogue social. Elle représente approximativement 1.000 entreprises dont de grandes entreprises et des PME.

Les effets de la crise :

La Géorgie s'est heurtée à de nombreuses difficultés en 2009, causées par la crise économique mondiale et notamment la chute des investissements, un recul de 32 % des rapatriements de salaires et partant, un ralentissement de l'activité économique. Alors que l'économie géorgienne connaissait une croissance du PIB soutenue, proche de 10 % en 2006 et 12 % en 2007, favorisée par d'importants flux d'investissements étrangers et de solides dépenses publiques, la croissance est tombée à moins de 3 % en 2008, et des taux encore plus bas sont attendus en 2009. La Géorgie connaît aussi un déclin de la demande globale et une demande réduite d'exportations. La montée du chômage pose de graves difficultés, de même que la hausse des niveaux de pauvreté, en particulier dans les régions rurales.

Les mesures de lutte contre la crise :

I Enquête sur les conséquences de la crise

Pour mieux comprendre les effets de la crise économique sur ses adhérents, la GEA a conduit une *enquête auprès des entreprises : impact de la crise économique et du conflit d'août*. Cette enquête a donné lieu à plusieurs recommandations qui ont été communiquées au gouvernement. Ces recommandations incluent notamment la création d'une stratégie nationale acceptée par tous afin de gérer la crise, des amendements à la législation fiscale en vue de stimuler les entreprises, la mise au point d'un nouveau budget pour encourager le recours aux technologies innovantes, des initiatives pour accroître les liquidités des banques, la mise en place de mécanismes de régulation macro- et micro-économiques, et davantage de transparence entre les entreprises et les investisseurs potentiels.

II Une priorité: améliorer l'accès aux investissements étrangers

Tout au long de la crise, la GEA a eu pour priorité, entre autres, d'élargir les contacts de ses adhérents avec des partenaires et investisseurs étrangers dans le cadre d'initiatives telles que le projet en partenariat Allemagne-Caucase. Ce projet appuie les entreprises géorgiennes pour la création de partenariats avec des entreprises et des investisseurs d'Allemagne dans le cadre de réunions conjointes d'entreprises et de forums.

III Participation à la législation fiscale

La GEA va participer activement à un audit sur la législation fiscale prévu en 2010. La GEA insistera principalement sur des amendements de nature à créer un environnement économique plus transparent et plus compétitif, qui non seulement sera plus attrayant pour les entreprises nationales mais attirera aussi un niveau accru d'investissements étrangers. La GEA coopérera en tant que partenaire social dynamique au Conseil tripartite sur le partenariat social de janvier 2010, ayant pour objet de réformer la législation fiscale, le droit du travail et la réglementation sociale.

IV Développer les services

Pour aider les adhérents à traverser cette période économique difficile, la GEA a élargi l'éventail des services offerts à ses membres. Ces services incluent un conseil juridique renforcé pour les PME ainsi que des services de conseil spécialisés en matière de fiscalité, de réglementation du travail et autres domaines de la législation.

Honduras

Le Honduras est l'un des pays les plus pauvres d'Amérique du Sud. Son économie est fortement tributaire d'une gamme étroite d'exportations, principalement les bananes et le café, d'où sa vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux fluctuations des prix des produits de base; toutefois, ses investissements dans la zone de libre-échange et dans les secteurs d'exportation non traditionnels contribuent lentement à diversifier l'économie. Les résultats macroéconomiques se sont améliorés depuis quelques années, principalement depuis que le pays est parvenu à satisfaire aux objectifs de réduction de la pauvreté et de croissance économique dans le cadre d'une coopération avec le Fonds monétaire international.

Le développement de l'économie hondurienne reste étroitement lié aux résultats économiques des États-Unis, qui est le principal partenaire commercial du pays. Le tourisme occupe une place dominante dans l'économie nationale, le Honduras étant la destination touristique de la région qui connaît la plus forte croissance. Le pays est doté de plages et d'îles, du deuxième plus grand récif corallien du monde, de réserves et parcs naturels, une grande diversité de cultures autochtones, ainsi que les vestiges des sites mayas et les anciennes villes coloniales.

Organisation d'employeurs: Conseil hondurien de l'entreprise privée (COHEP)

Le COHEP est l'organisation faîtière des employeurs honduriens, réputé pour son activité et son orientation sociale dans la formulation de ses propositions pour le développement du pays. Il a pour mission d'être le porte-parole authentique des employeurs du pays et dans cet esprit, il plaide pour une économie de marché ouverte et tournée vers la responsabilité sociale des entreprises dans un système économique ouvert, démocratique et social.

Le COHEP rassemble plus de 40 organisations d'employeurs affiliés, représentant 90% de toutes les entreprises du pays.

Les effets de la crise:

Le Honduras a subi de plein fouet l'impact de la récession mondiale. En 2009, la production nationale a chuté de près de 2%, un taux qui contraste vivement avec celui de 2008. Les secteurs plus touchés sont ceux liés au commerce international, par exemple la zone de libre échange et le secteur de l'agriculture. A l'intérieur du pays, la construction et les services ont également enregistré une contraction significative de l'activité.

Les effets de la crise sont également visibles dans les statistiques du chômage. L'institut national de la sécurité sociale, par exemple, a perdu plus de 30.000 adhérents entre novembre 2008 et janvier 2009. Le gouvernement a pris des mesures pour atténuer les effets de la crise, sous la forme d'un plan anti-crise qui promeut la responsabilité budgétaire et monétaire et de programmes susceptibles d'inverser les effets de la récession.

Les mesures de lutte contre la crise:

I Recommandations adressées au gouvernement

Réagissant à la série de mesures budgétaires et monétaires proposées par le gouvernement pour atténuer et inverser les effets de la crise, le COHEP a présenté un document dans lequel il résume les principaux besoins des adhérents. Le document avait pour objet de promouvoir une initiative conjointe destinée à surmonter les difficultés de la crise tout en instituant une série d'initiatives qui

non seulement combattent les effets immédiats de la crise mais tendent aussi à promouvoir une croissance économique sur le long terme.

II Accentuation du lobbying

Dès le début de la crise, le COHEP a exercé des pressions en faveur des mesures suivantes:

- a) Négociation d'un accord de confirmation avec le FMI afin de maintenir des niveaux minima de réserves internationales nettes de façon à renforcer la stabilité des taux de change.
- b) Octroi de crédits d'impôts aux microentreprises et PME pour assurer leur survie à court terme, accompagnés d'abattements fiscaux et d'une différenciation des tarifs d'électricité.
- c) Ajustement de la politique de l'emploi en matière d'embauche tout en protégeant les emplois et les droits des travailleurs, et notamment une réduction de la journée de travail de façon à éviter les suppressions de postes et promouvoir le réemploi.
- d) Création d'un partenariat public-privé pour promouvoir la consommation de biens et services produits par les entreprises du pays et remplacement des paiements en espèces dans le cadre de certains programmes sociaux nationaux, par la livraison directe de biens et services produits à l'intérieur du pays. Cette mesure pourrait par exemple viser les matériaux de construction utilisés dans certains programmes d'aide, ou des produits alimentaires destinés aux repas des écoles.

III Amélioration du dialogue national

Le COHEP a proposé la création d'une Commission de dialogue national, chargée d'approuver et administrer le Plan national anti-crise. Sa dimension multi- et intersectorielle permettrait d'assurer un suivi de toutes les mesures adoptées ainsi que la transparence et l'exécution en temps utile des mesures proposées. Cette commission contribuerait également à la promotion de la stabilité sociale, dissiperait les incertitudes et renforcerait la confiance des citoyens du Honduras. Le COHEP continue à souligner qu'il faut faire preuve d'un "optimisme prudent" dans ce pays qui fait face à des difficultés particulières dans le cadre de la crise économique.

Inde

L'Inde est dotée d'une économie diversifiée qui englobe les communautés agraires traditionnelles, l'agriculture moderne, l'artisanat, un large éventail d'industries modernes et une multitude de services. Les services sont le principal moteur de la croissance économique et représentent plus de la moitié de la production de l'Inde, obtenue avec moins d'un tiers de sa main-d'oeuvre. L'économie enregistrait un taux de croissance moyen de 7 % durant la période 1997-2007, et un taux de réduction de la pauvreté d'environ 10 points de pourcentage. L'Inde a connu une croissance du PIB de 9,6 % en 2006, 9 % en 2007 et 6,6 % en 2008, et a considérablement développé ses activités manufacturières jusqu'à la fin 2008.

Organisation d'employeurs: Conseil des employeurs indiens (CIE)

La mission première du CIE est d'intervenir auprès du gouvernement pour l'élaboration de politiques à long terme dans les domaines du travail, de l'économie et de la protection sociale concernant les syndicats et les employeurs. Le CIE a contribué à la création d'un climat satisfaisant des relations du travail dans le pays et a œuvré pour la prospérité et la croissance de l'industrie. Il a pour fonction première de présenter des propositions ou adresser des représentations au gouvernement et autres organisations parallèles dans l'intérêt des partenaires orientés vers le progrès et le développement en général. Le CIE se compose de trois organisations faitières: l'Association panindienne des industries, qui rassemble 50 organisations régionales d'employeurs et 149 entreprises, la Fédération des employeurs de l'Inde qui compte 30 associations régionales et 173 entreprises, et la Conférence permanente des entreprises publiques, composée de 240 entreprises publiques relevant du gouvernement central.

Les effets de la crise:

Dans l'ensemble, la crise économique n'a pas produit sur l'économie indienne un impact aussi dévastateur que dans beaucoup d'autres pays. Alors que quelques secteurs de l'économie indienne, notamment les pierres précieuses, la bijouterie et l'habillement ont été sévèrement touchés par la crise, l'Inde, qui est peu tributaire de ses exportations et a conduit une action énergique sur les politiques monétaires et budgétaires, s'est révélée moins vulnérable à la crise financière que d'autres pays. La hausse des recettes fiscales résultant d'une meilleure administration et l'expansion économique ont aidé l'Inde à mieux réduire son déficit budgétaire durant trois années consécutives, avant l'explosion des prix mondiaux des produits de base, qui ont plus que doublé le coût des subventions distribuées par le gouvernement pour l'énergie et les engrais. L'envolée des subventions, dans le contexte d'un ralentissement de la croissance, a provoqué le retour d'un important déficit budgétaire en 2008.

Les mesures de lutte contre la crise:

I Œuvrer de concert avec le gouvernement pour stimuler la demande

Dès le début de la crise, le CIE a étudié, de concert avec le gouvernement, une réorientation des politiques visant à stimuler la demande intérieure au moment où les marchés d'exportation chutaient. S'appuyant sur un dialogue social fructueux, le CIE a su convaincre le gouvernement qu'il était nécessaire d'agir rapidement et celui-ci a donné suite en réduisant le taux de TVA de près de 50%. Cette mesure a non seulement stimulé la production et la consommation mais a aussi conduit au retour de l'investissement et à la création d'emplois supplémentaires. En associant les syndicats à ces enjeux, le dialogue avec le gouvernement s'est révélé plus efficace et a conduit à la réduction de la TVA, une initiative qui a produit d'excellents résultats.

II Promouvoir l'emploi

Le CIE a contribué aux pressions invitant le gouvernement à baisser les taux d'intérêt en insistant sur les effets d'une telle mesure sur l'emploi. Dans ce contexte, le CIE a surtout fait valoir que la réduction des taux d'intérêt était un moyen de protéger les emplois. Le gouvernement a finalement réduit les taux, d'où une réduction des prix des produits de base, de sorte que les entreprises ont été à même de réduire considérablement leurs coûts tout en augmentant leurs bénéfices et cette situation ne pouvait qu'être favorable au maintien des emplois.

III Viser la rentabilité

Le CIE a fourni un appui à ses adhérents sous la forme de stratégies destinées à optimiser le rapport qualité-coûts. En participant à l'élaboration des politiques relatives à la TVA et aux taux d'intérêt, le CIE a créé un environnement qui permet aux entreprises de fabriquer des produits de qualité à faible coût et par là, s'assurer des débouchés durables sur le marché intérieur autant qu'à l'international. Par exemple, en 2009, 50% des importations d'automobiles Hyundai en Europe provenaient de l'Inde, qui a été l'un des rares pays capables d'accroître la production automobile entre la fin de 2008 et le début de 2009.

Irlande

L'économie irlandaise pourrait connaître trois années de croissance économique négative de 2008 à 2010. Sur l'ensemble de cette période, l'état de l'économie et le niveau de vie des particuliers vont probablement baisser d'environ 15%. La contraction de l'économie nationale s'est accélérée au quatrième trimestre 2008 et s'est poursuivie au cours des premiers mois de 2009. La consommation et autres dépenses ont considérablement chuté en 2009, tandis que le ralentissement du secteur de la construction pour l'immobilier en 2008 s'est propagé à l'ensemble de la branche en 2009. Au regard de la chute de 14% du commerce mondial en 2009, les prévisions d'un recul de 3% des exportations de l'Irlande ne semblent pas sous-estimées. Les exportations des secteurs de production d'appareils pharmaceutiques et médicaux ont en fait augmenté en 2009, tandis que les secteurs traditionnels tels que l'alimentation, les boissons et la mécanique se sont considérablement contractés. Les secteurs tributaires de la construction ont enregistré les plus fortes chutes de production – soit en moyenne entre 20% et 30%. Le PIB de l'Irlande a reculé de plus de 7% en 2009, et baissera encore d'environ 1,5 point en 2010. Le gouvernement a déjà pris un certain nombre de mesures pour redresser les finances publiques, notamment des hausses d'impôts et la restriction des dépenses. Le déficit budgétaire va se stabiliser en 2010 avant de retomber en 2011 et reviendra en dessous des 3% requis dans la zone Euro d'ici 2014.

Organisation d'employeurs: Confédération de l'industrie et des employeurs irlandais (IBEC)

L'IBEC est le principal groupe de représentation des entreprises d'Irlande. Ses 7.500 entreprises membres emploient près de 70 % de la main-d'oeuvre du secteur privé en Irlande. L'IBEC offre aux entreprises une série de services dans des domaines tels que les relations du travail, et l'élaboration des politiques générales et des priorités sectorielles spécifiques. L'IBEC a tenu un rôle de premier plan dans le processus irlandais de partenariat social, qui a débuté en 1987 et tout au long des 20 dernières années l'IBEC a participé à des négociations centrales sur les salaires avec les syndicats et le gouvernement. Depuis 10 ans, le processus de partenariat s'est élargi pour accueillir des groupes d'intérêts collectifs et des associations, si bien que les dispositions contenues dans les conventions sont désormais très exhaustives.

Les effets de la crise:

L'Irlande a été l'un des pays développés les plus durement atteints par la crise économique. Le secteur bancaire, les finances publiques et l'économie réelle ont rencontré de graves difficultés. La chute globale du PIB aura été l'une des plus graves de tous les pays de l'OCDE. Le gouvernement a dû mettre en oeuvre un énorme programme de mesures pour sauver les banques, y compris une approche envisageant des "structures de défaillance" ("bad banks"). Les finances publiques ont déjà subi des ajustements à cinq reprises depuis l'été 2008, afin de contenir l'explosion du déficit budgétaire. Le chômage est remonté à plus de 12% alors que le niveau de l'emploi a chuté de plus de 8% rien que l'année dernière.

Les mesures de lutte contre la crise:

I Appuyer les entreprises et soutenir l'emploi

L'IBEC a vigoureusement insisté auprès du gouvernement sur la nécessité d'instaurer des mesures d'appui aux entreprises et de soutien de l'emploi tout au long de la crise. Ces pressions ont abouti à la création d'un Fonds de stabilisation des entreprises et un Programme de subvention à la création d'emplois afin d'appuyer les entreprises normalement viables mais se trouvant actuellement en difficulté. Un budget de 250 millions d'euros a été alloué au Programme de subvention à la création

d'emplois afin de porter assistance aux entreprises qui luttent contre la crise pour maintenir leur niveau d'emploi. Un autre montant de 100 millions d'euros a été alloué au Fonds de stabilisation des entreprises pour appuyer les sociétés tournées vers l'exportation et rencontrant des difficultés de financement. Le gouvernement a fait savoir que jusqu'à 1 milliard d'euros pourrait ultimement être alloué à une série de mesures destinées à lutter contre la crise de l'emploi.

II Mesures pour stabiliser les finances publiques

Dès le début de la crise, l'IBEC a apporté son appui aux initiatives gouvernementales de redressement des finances publiques. Les dépenses ont été réduites une première fois à l'été 2008 à titre de mesure initiale contre la détérioration des finances publiques. Le budget 2009 comprenait un ensemble de mesures d'ajustement de 2 milliards d'euros, suivi, en avril 2009, de nouvelles augmentations d'impôts et d'une réduction des dépenses, instaurées dans le cadre d'une loi de finances rectificative. Avant l'établissement du budget de 2010, l'IBEC a fait valoir que le gouvernement avait déjà augmenté les taux d'imposition jusqu'à la limite du supportable, et que l'essentiel des ajustements des finances publiques devrait désormais viser les dépenses. Le budget 2010 a prévu un ensemble de mesures d'ajustement de 4 milliards d'euros, en grande partie axées sur la réduction des dépenses, notamment par des réductions de la masse salariale du secteur public et certaines réductions des prestations sociales. Le déficit du budget est à présent stabilisé à 11,6% et le gouvernement prévoit de le réduire à moins de 3% d'ici 2014.

III Stages pratiques pour les diplômés

L'IBEC a lancé sa propre initiative qui offre la possibilité d'acquérir une expérience professionnelle à environ 16.000 diplômés qui ont quitté l'université en 2009 et ne sont pas parvenus à trouver un emploi. Le service d'appariement de l'offre et de la demande permet aux diplômés de consulter les possibilités de stages dans toute une série de secteurs et diverses catégories d'entreprises en passant par un site Internet. L'IBEC a également obtenu du gouvernement que les diplômés optant pour un stage conservent leur droit aux assurances sociales si les entreprises ne sont pas en mesure de leur verser un salaire durant le stage. Cette initiative pourrait éviter que les diplômés ne quittent le pays pour rechercher des possibilités d'emploi à l'étranger.

IV Réduire le coût de l'entrepreneuriat

L'éclatement de la crise a mis en lumière un manque de compétitivité considérable dans beaucoup de secteurs économiques d'Irlande. L'IBEC a collaboré étroitement avec le gouvernement et dans le cadre du partenariat social en vue d'établir des mesures pour réduire le coût de l'entrepreneuriat en Irlande. L'énergie et l'électricité, dont les coûts sont très largement supérieurs à la moyenne de l'UE, ont été au centre de ces concertations. A titre de mesure directe contre la crise, les tarifs de l'électricité ont été réduits pour les entreprises et les ménages en recourant à divers mécanismes.

Jamaïque

La Jamaïque, troisième des plus grandes îles des Caraïbes, compte plus de 2,8 millions d'habitants et une population active de 1,9 million. Autrefois exclusivement rurale, l'économie jamaïcaine s'est diversifiée à la faveur du développement du secteur minier et du tourisme, ce dernier étant une source majeure de devises. Depuis quelques années, le secteur des services est le moteur de la croissance économique du pays et représente plus de 60% du PIB, tandis que les rapatriements de salaires constituaient près de 20% du PIB en 2007-2008. Le taux d'inflation a chuté de 16,8% en septembre 2008 à 7,2% en septembre 2009; quant au commerce extérieur, les exportations ont plongé de 1,3 milliard JMD (juin-juillet 2008) à 0,7 milliard JMD (Janvier-Juin 2009). Tout au long de la crise économique mondiale, la Jamaïque a affiché l'un des taux de croissance économique les plus faibles d'Amérique latine, et selon les prévisions, s'achemine vers de graves problèmes à long terme, ainsi que l'indiquent son taux de chômage de 11%, le sous-développement et le ratio de son endettement au PIB.

Organisation d'employeurs: Fédération des employeurs de la Jamaïque (JEF)

Constituée en 1958 et enregistrée en tant que syndicat d'employeurs aux termes de la loi de 1919 sur les syndicats, la JEF est reconnue aux plans national, régional et international comme étant l'organe de représentation des employeurs de la Jamaïque. Ses adhérents sont des entreprises privées, de la micro-entreprise aux grandes sociétés et organisations para-étatiques. La JEF tient un rôle décisif dans la création d'un climat d'affaires plus productif, compétitif et harmonieux, propice à la croissance et à la prospérité des entreprises.

La JEF participe activement au dialogue tripartite entre le gouvernement, le secteur privé et les syndicats. Le Conseil consultatif du travail (LAC) et le Centre de productivité de la Jamaïque (JPC) sont deux instances auprès desquelles la JEF intervient pour préserver et maintenir le dialogue et l'harmonie des relations du travail tout en encourageant les employeurs à atteindre l'excellence dans les pratiques d'emploi, l'amélioration de la productivité, la compétitivité et la qualité de la vie.

Les effets de la crise:

La crise économique et financière mondiale a déclenché des ondes de choc d'intensité variable aux quatre coins du monde. Son impact sur l'économie jamaïcaine a été perçu dans le secteur privé comme dans le secteur public et a créé de fortes tensions sur le marché du travail, lorsque les entreprises ont cherché à ajuster leurs activités pour résister à la récession en cours. Le secteur bancaire ainsi que les secteurs de la bauxite, du tourisme et de l'industrie manufacturière ont été particulièrement affectés tout au long de la crise par des licenciements et des suppressions d'emplois visant plus de 40.000 travailleurs. La Jamaïque a dialogué avec le FMI pour obtenir un appui et est sur le point de conclure un accord dont les conditions seront communiquées en 2010.

Les mesures de lutte contre la crise :

I Discussions tripartites et appui au Centre de productivité de la Jamaïque

La JEF a relevé les défis de la crise en encourageant un dialogue plus fréquent entre les partenaires sociaux dans le cadre des discussions tripartites du Conseil consultatif du travail (LAC). Elle a plaidé pour l'adoption rapide de certaines lois de circonstance pour les secteurs industriels les plus éprouvés, tout en renforçant le rôle et l'appui du Centre de productivité de la Jamaïque (JPC). La JEF a également gardé à l'esprit le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT, qui a facilité les initiatives de la JEF dans le cadre du dialogue social.

II Programmes de formation

La JEF s'est très activement attachée à faire valoir l'intérêt de la formation et de l'éducation comme réponse à la crise, en centrant les efforts sur des programmes de reconversion, de requalification et de perfectionnement pour les travailleurs qui ont perdu leur emploi. De plus, le programme de solutions pour l'emploi lancé par la JEF a procuré directement une assistance et des conseils aux entreprises et aux personnes concernées, ainsi qu'aux futurs adhérents dans les domaines des relations du travail et les pratiques en matière de ressources humaines.

III La Conférence 2009 de la JEF

La Conférence de la JEF s'inscrit dans le cadre des initiatives destinées à consolider le secteur privé de la Jamaïque, qui constitue un moteur indispensable de la croissance nationale et du développement des entreprises. La Conférence de la JEF, placée sous le thème: RÉUSSIR DANS LA TOURMENTE: "Partenariat, Performance, Productivité" a été judicieusement axée sur les outils requis pour naviguer entre les écueils de la crise économique. La Conférence incluait des ateliers et des séminaires ayant pour objectif prioritaire d'aider les entreprises à négocier dans un contexte de crise en s'appuyant sur des outils et stratégies pratiques.

IV Appui au perfectionnement des jeunes et à l'entrepreneuriat

La JEF a continué d'appuyer le perfectionnement des jeunes et l'entrepreneuriat tout au long de la crise. L'Association des jeunes entrepreneurs, créée à l'initiative de la JEF, a maintenu son soutien aux jeunes chefs d'entreprises hommes et femmes en leur offrant des formations, un appui et des conseils. Considérant que les jeunes ont beaucoup à apporter et sont l'avenir des entreprises, la JEF a vivement encouragé le développement de leurs compétences et de leurs talents.

La JEF est également le point focal du Réseau pour l'emploi des jeunes en Jamaïque. Ce réseau a récemment été réactivé de façon à répondre immédiatement à la crise afin de remédier, en collaboration avec le gouvernement, au taux élevé de chômage des jeunes de 16 à 30 ans. La JEF entend jouer un rôle actif dans la sortie de crise de la Jamaïque en collaborant avec les secteurs publics et privés pour offrir une formation aux jeunes du pays.

Kenya

Le Kenya, qui présente une grande diversité ethnique, est une plate-forme régionale pour le commerce et la finance d'Afrique de l'Est. Le pays a su maintenir sa stabilité depuis l'indépendance, malgré les changements survenus dans son système politique et les crises dans les pays limitrophes. En 1997, une initiative de réforme parlementaire intergroupes a donné lieu à une révision de certaines lois abusives héritées du colonialisme et mises à profit pour limiter la liberté de parole et de réunion. En 2007, le gouvernement a publié une déclaration selon laquelle, à partir de 2008, l'enseignement secondaire serait fortement subventionné, et le gouvernement prendrait à sa charge toutes les taxes d'enseignement. La capitale, Nairobi, reste la principale plate-forme de la finance et de la communication pour l'Afrique de l'Est, dispose des meilleurs axes de transport, infrastructures de communication et personnel compétent, et accueille un large éventail d'entreprises étrangères qui détiennent des succursales ou des bureaux de représentation dans la ville. La population du Kenya a rapidement augmenté au cours des dernières décennies, et cette population est par conséquent relativement jeune, comptant 73 % de Kenyans âgés de moins de 30 ans. En 80 ans, la population du Kenya a augmenté de 2,9 millions à 37 millions d'habitants.

Organisation d'employeurs: Fédération des employeurs du Kenya (FKE)

La FKE est devenue un partenaire essentiel dans le dispositif tripartite des relations du travail, qui inclut l'Organisation centrale des syndicats et le Ministère du travail. La FKE négocie directement au nom de ses adhérents et si nécessaire, les représente devant le Tribunal du travail.

LA FKE a pour objectif principal de défendre les intérêts des employeurs et les sensibiliser à leur rôle social et économique, afin de les habiliter à exploiter pleinement le potentiel de leurs entreprises, notamment par la promotion d'une meilleure productivité du travail, des techniques de gestion judicieuse, de meilleures relations du travail, des pratiques de travail loyales, une organisation du travail efficace et la motivation du personnel. L'affiliation à la Fédération est ouverte aux associations professionnelles et aux entreprises individuelles y compris les entreprises paraétatiques locales, mais à l'exclusion de la fonction publique et des forces de l'ordre. Elle rassemble 18 associations représentant près de 3.000 adhérents qui emploient au total environ 750.000 salariés.

Les effets de la crise:

La crise a causé une dépréciation de la valeur du shilling du Kenya et par conséquent, a rendu plus coûteux le service de la dette; les importations du pays sont devenues plus coûteuses, la valeur des rapatriements de salaires a considérablement diminué et si le système bancaire est en état de résister à la crise, la Bourse de Nairobi a été sévèrement malmenée. Les investissements étrangers directs ont par ailleurs diminué au Kenya, les pays développés étant soucieux de consolider leur propre situation financière. Le tourisme a été durement touché et les prix à l'exportation ont chuté. La crise a aggravé le déficit de la balance courante de même que le déficit budgétaire.

Les mesures de lutte contre la crise :

I renforcement du dialogue public-privé

La FKE a oeuvré en collaboration avec le secteur privé pour faciliter la création d'un Programme national pour les entreprises dans des domaines où le gouvernement pourrait les aider à se frayer un chemin dans la crise économique. Ce programme prend en compte les difficultés que rencontre le secteur privé et formule des recommandations en vue d'une intervention du gouvernement. Lors d'une table ronde à laquelle participaient le Président, le Premier ministre et le Président du

parlement, la FKE a prêté son concours au gouvernement pour la création d'un plan destiné à soutenir les entreprises et leur expliquer comment ce plan pourrait contribuer à leur survie.

II Forum à haut niveau sur la crise financière

Dans le cadre des activités de commémoration du 50e anniversaire de la Fédération, la FKE a organisé et accueilli le Forum à haut niveau des employeurs africains sur la crise financière, la relance économique et l'emploi. Ce Forum était organisé en collaboration avec l'Organisation internationale des employeurs (OIE), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Confédération panafricaine des employeurs. Ce forum de deux jours s'est déroulé à Nairobi en mai 2009 et a rassemblé plus de 20 représentants des pays africains, un représentant des États-Unis et un représentant de la Chine. Les participants ont élaboré des recommandations qui invitent le gouvernement et les employeurs à collaborer pour remédier à la crise, proposent aux employeurs diverses mesures spécifiques et reconnaissent que le gouvernement devrait aider les employeurs afin de réduire le risque de suppression d'emplois.

III Renforcement des échanges d'informations

La FKE a magistralement réaménagé son site Internet afin de mieux communiquer aux adhérents les informations mises à jour et les programmes de formation destinés à les guider dans la traversée de la récession. La FKE s'est également attachée à expliquer les modifications de la législation du travail adoptées juste avant la crise, a invité les entreprises à en tirer parti, et a mené une enquête pour évaluer l'impact de ces changements sur les entreprises afin de mettre au point les services répondant à leurs besoins.

IV Programmes de formation

La FKE a mis l'accent sur la formation pour aider ses adhérents à acquérir les compétences qui les aideront à traverser cette période économique difficile. Les nouveaux programmes de formation offrent des services particuliers à certains secteurs ainsi que de nouveaux programmes sur les méthodes de gestion des conflits sur le lieu de travail et la gestion des mesures disciplinaires, venant compléter les programmes existants sur la productivité et les licenciements – programmes qui se sont révélés particulièrement utiles aux adhérents. Le site Internet de la FKE propose à présent le calendrier des programmes et des formulaires d'inscription à télécharger.

Malaisie

La Malaisie a considérablement progressé dans le développement de son économie, l'édification de la nation et l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens. Depuis l'indépendance, le produit intérieur brut (PIB) a crû à raison de 6,5 % par an en moyenne entre 1957 et 2005, l'un des taux de croissance les plus élevés parmi les nations souveraines d'âge et de taille comparables. En même temps, le PIB par habitant au prix courant a progressé de 7 % par an, d'où une amélioration substantielle de la qualité de vie des citoyens de Malaisie. L'éducation, la santé, les infrastructures et l'industrie ont progressé. L'économie, autrefois essentiellement rurale, est désormais diversifiée et relativement prospère. La Malaisie est à présent ouverte aux échanges et déploie son activité sur des marchés mondiaux à évolution rapide et extrêmement compétitifs.

Le Cadre national de mission établi par le gouvernement a pour objectif de renforcer les effets et les résultats des initiatives en faveur du développement afin d'atteindre l'objectif Vision 2020. Ce cadre de mission constate que pour atteindre l'état de nation développée, la Malaisie, coulée dans le moule qui est le sien et confiante en ses capacités, doit appliquer des politiques et des programmes qui renforcent sa compétitivité, améliorent l'intégration et l'unité nationale et répartissent plus équitablement les revenus et les richesses en s'appuyant sur une réelle participation de tous au processus de croissance compétitive et productive.

Organisation d'employeurs : Fédération des employeurs de Malaisie (MEF)

Créée en 1959, la MEF est l'organisation centrale des employeurs du secteur privé de Malaisie. Elle a pour mission d'assumer le rôle de représentant principal des employeurs aux niveaux national, régional et international, et de chef de file du développement des ressources humaines, de la promotion des bonnes pratiques dans l'emploi et de l'accompagnement des relations du travail, en vue d'atteindre les objectifs nationaux. La MEF offre un espace de discussion entre les adhérents sur des questions d'intérêt commun et œuvre pour l'adoption de bonnes pratiques en matière de ressources humaines et relations du travail, au moyen d'activités de conseil, de formation et de recherche.

Les effets de la crise:

En dépit de solides fondamentaux, la Malaisie n'était pas à l'abri de la crise économique mondiale. La détérioration brutale de l'économie mondiale et la chute des prix des produits de base à la fin de 2008 ont conduit, pour la première fois depuis le troisième trimestre de 2001, à une réduction significative de la demande extérieure, entraînant une contraction de l'économie malaise de 6,2% au premier trimestre 2009 (0,1 % au 4^e trim. 2008). Selon les prévisions, l'économie va se reprendre au troisième trimestre, mais le PIB régressera néanmoins de 3 % en 2009. Le marché du travail a ralenti durant le deuxième semestre 2008 étant donné que les entreprises, en particulier dans le secteur manufacturier, sont restées prudentes face à l'incertitude croissante qui règne sur le marché. La récession économique a également porté atteinte à la demande d'emploi, d'où une flambée des licenciements et une réduction des offres d'emploi. Le taux de chômage a été de 4 % durant le premier trimestre 2009 (3,1 % au 4^e trim. 2008), en raison du ralentissement de l'activité économique. Le nombre de chômeurs se chiffre à 13,2 % soit 450.700 personnes (4^e trim. 2008: 5,3 %; 351.000 personnes). En même temps, la population active a augmenté de 2,6 % pour atteindre 11,21 millions (4^e trim. 2008:1,8 % ; 11,17 millions). Le marché du travail a commencé à présenter des signes d'amélioration au deuxième trimestre 2009, lorsque le taux de chômage est tombé à 3,8 % au mois d'avril 2009 et à 3,6 % en mai 2009. Le nombre total de suppressions d'emplois a considérablement diminué pour atteindre 7.470 travailleurs au deuxième trimestre (1^{er}

trim. 2009: 12.590). La majorité des suppressions d'emplois (5.307 travailleurs) concernait le secteur manufacturier, soit 71 % de toutes les suppressions d'emplois (1^{er} trim.2009: 9.778 ; 78 %). Selon les prévisions, le taux de chômage en 2009 devrait atteindre 3,9 %.

Pour éviter de s'enfoncer dans la récession, le gouvernement a lancé deux programmes de stimulation de l'économie. Le 4 novembre 2008, le gouvernement a dévoilé le contenu du premier programme de stimulation, d'un montant de 7 milliards MYR afin de devancer et atténuer l'impact de la crise économique mondiale. Ce premier programme avait pour objectif de soutenir et encourager l'activité économique nationale et stimuler les activités du secteur privé. Le second programme de stimulation soumis au Parlement en mars 2009, d'un montant de 60 milliards MYR, soit 9 % du PIB, s'appliquera aux années 2009 et 2010.

Les mesures de lutte contre la crise:

Pour surmonter les difficultés de la crise économique, la MEF a défini plusieurs stratégies de perfectionnement des travailleurs, centrées sur l'éducation, la formation, l'apprentissage tout au long de la vie et le renforcement des capacités. Les principales mesures concernent:

I Validation des compétences

Dans leur grande majorité, les salariés malais ne sont pas titulaires d'un certificat attestant de leurs compétences professionnelles. Pour l'obtenir, le salarié doit payer une taxe de certification de 300 MYR. Selon les estimations, près de 107.000 Malais accèdent au marché du travail chaque année sans aucune certification de leurs compétences. La MEF a instamment demandé au ministère des ressources humaines la gratuité de la validation des compétences de façon que la majorité des travailleurs malais obtienne une certification de leurs compétences. Celle-ci les incitera à suivre des programmes de formation polyvalente et diversifiée, de façon à perfectionner leurs compétences qui, à leur tour, renforceront la productivité et la compétitivité des entreprises.

Prenant en compte la proposition de la MEF, le gouvernement a récemment approuvé un budget de 3 millions MYR destinés au programme de certification. Bien que les fonds engagés ne constituent qu'un faible pourcentage des moyens proposés par la MEF, c'était néanmoins un pas dans la bonne direction, dans la mesure où plus de 7000 salariés d'entreprises membres de la MEF vont bénéficier dans un premier stade, d'un programme de validation des compétences basé sur les normes nationales de compétences professionnelles.

A présent, la MEF participe directement au Programme spécial d'accréditation d'un premier acquis. Ce projet pilote est conduit par le Département du perfectionnement des compétences dans le cadre du ministère des ressources humaines. Ce programme a pour objectif de valider les compétences des salariés en leur offrant la possibilité d'obtenir le Certificat de compétences de Malaisie [Sijil Kemahiran Malaysia (SKM)] niveaux 1, 2 et 3.

II Initiatives pour réduire le recours aux travailleurs étrangers

La MEF a appuyé la politique du gouvernement qui souhaite que le marché du travail ne soit plus tributaire des travailleurs étrangers et a plaidé pour que leur renvoi soit progressif et non ponctuel, de façon que les employeurs aient le temps de s'organiser. Compte tenu de la crise économique actuelle, la MEF a réussi à convaincre le gouvernement de ne pas doubler la taxe sur les travailleurs étrangers que les employeurs devaient acquitter à dater du 1er avril 2009.

La MEF a fait valoir que le gouvernement devrait intensifier son action de recherche et de renvoi des travailleurs étrangers en situation illégale, qui sont estimés à environ 1 million dans le pays. De plus, la MEF a proposé au gouvernement de supprimer les licences accordées aux entreprises qui

externalisent leurs activités dans le pays et sont largement responsables de l'arrivée massive de travailleurs étrangers sur le marché du travail.

Toutefois, dans la mesure où les Malais se détournent des emplois sales, pénibles et dangereux, la MEF a fait valoir que les travailleurs étrangers resteront nécessaires dans certains secteurs, en particulier les plantations et la construction. Par exemple, les sociétés qui exploitent des plantations se sont efforcées de réduire leur dépendance envers les immigrés par des pratiques de gestion efficaces, des améliorations agronomiques et la mécanisation, mais en raison de la nature même du secteur, il n'est sans doute pas possible économiquement de mécaniser totalement la récolte de l'huile de palme ou du caoutchouc.

S'agissant de pourvoir les postes vacants après le départ des travailleurs étrangers, la MEF a plaidé pour que le gouvernement mette en place des mesures destinées à inciter les femmes, les retraités, les étudiants et les personnes handicapées à rejoindre le marché du travail.

III Favoriser la création d'emplois

Il est parfois difficile d'obtenir un emploi permanent en période de récession, aussi la MEF a-t-elle insisté pour un renforcement de la création d'emplois à temps partiel. Pour l'année 2009, le taux de chômage devrait dépasser les 4 %. Pour que le travail à temps partiel soit plus facile à gérer pour les employeurs et les salariés, la MEF a préconisé de nouvelles orientations pour l'emploi de travailleurs à temps partiel, étant donné que la législation en vigueur n'y est pas favorable. Actuellement, les salariés à temps partiel ont légalement le droit d'accéder à l'ensemble des prestations sociales, ainsi que le précise la législation notamment dans la loi sur l'emploi de 1955 et la loi IR de 1967, notamment la sécurité sociale et la caisse de prévoyance des salariés (SOCSCO et EPF).

La MEF a proposé que le ministère des ressources humaines établisse rapidement une directive et une réglementation sur l'emploi des travailleurs à temps partiel. La directive sur les travailleurs à temps partiel devrait poser comme principe qu'un salarié à temps partiel peut travailler jusqu'à 70% des heures de travail normales d'un salarié à plein temps. Les horaires de travail peuvent varier d'un jour à l'autre sous réserve de ne pas dépasser le taux de 70% des heures de travail normales des salariés à plein temps. Un salarié à temps partiel aurait droit aux prestations stipulées dans la législation: il est proposé que les prestations applicables aux salariés à temps partiel correspondent ou soient proportionnées au nombre d'heures travaillées. La directive sur le travail à temps partiel devrait être aussi souple que possible de façon que les employeurs soient disposés à engager des salariés à temps partiel.

La MEF a également fait pression pour la création de directives gouvernementales en faveur de formes d'emploi plus flexibles, telles que le télétravail. Celles-ci devraient être aussi souples que possible afin d'inciter les employeurs à adopter ces pratiques. Le gouvernement devrait aussi mettre en place des mécanismes de règlement des différends relatifs à la rémunération, parfois constatés dans le télétravail. Cette forme de travail peut avantager à la fois l'employeur et le salarié. Pour l'employeur, il n'est pas nécessaire d'attribuer au travailleur un espace de bureau, d'où une réduction de ses coûts d'exploitation. Quant au salarié, il n'est pas amené à se déplacer chaque jour pour aller au travail, et fait des économies substantielles de temps et de coût de transport.

IV Programme de formation pour les diplômés

Dans le cadre du deuxième programme de stimulation, la banque Negara Malaysia (Banque centrale de la Malaisie) a parrainé un Programme de formation des diplômés offrant à ceux-ci la possibilité de perfectionner leurs compétences et qualités requises sur le marché du travail. La MEF, qui est associée à ce programme, assure la coordination et incite les entreprises affiliées à y participer. La Banque Negara Malaysia s'est engagée à financer 500 diplômés et en septembre 2009, la MEF a reçu 137 candidatures de diverses entreprises offrant 1.367 postes de formation.

V Conférence nationale de la MEF 2009

La Conférence nationale de la MEF 2009 a été spécialement conçue pour aider les entreprises à surmonter les problèmes décisifs posés par la crise, par le perfectionnement des ressources humaines et la prestation de services. La Conférence de la MEF, qui se réunit normalement en fin d'année, a été délibérément avancée à mai 2009 en raison de l'urgence de la situation économique. Au total, 220 participants des entreprises affiliées ont pris part à la conférence.

VI Appui complémentaires aux affiliés

Dans le cadre de sa lutte contre la crise, la MEF a également renforcé sa prestation de services précieux pour les affiliés, notamment sous forme de directives simples et pratiques, de circulaires adressées aux affiliés sur la gestion des mesures de réduction des coûts pour éviter les licenciements, et de services complémentaires de conseil aux affiliés qui procèdent à des licenciements et compressions d'effectifs.

Les services de conseil de la MEF ont accompagné les affiliés quant à la gestion de programmes de départs volontaires et aux méthodes pour éviter d'en arriver à la solution ultime des suppressions d'emplois. Elle a conseillé à ses affiliés de mettre en application les principes judicieux énoncés dans le Code de conduite pour l'harmonie du travail, adopté conjointement en 1975 par la MEF, le Congrès des syndicats de Malaisie et le Ministère des ressources humaines. La MEF a également oeuvré en étroite coopération avec le ministère du travail pour l'application de mesures de réduction des coûts permettant aux entreprises d'éviter les suppressions d'emplois.

Maurice

Depuis son accession à l'indépendance, en 1968, Maurice a développé son économie, autrefois à faible revenu et basée sur l'agriculture, pour devenir une économie à revenu intermédiaire, diversifiée et dotée de secteurs en pleine croissance, notamment dans l'industrie, la finance et le tourisme, et affiche une croissance moyenne du PIB d'environ 5-6 %. Cette croissance continue s'explique par une répartition équitable des revenus, une augmentation de l'espérance de vie, la baisse de la mortalité infantile et la qualité des infrastructures, bien meilleures qu'auparavant. L'économie repose sur le sucre, le tourisme, les textiles et l'habillement, ainsi que les services financiers. Récemment, sont venus s'ajouter la transformation du poisson, les technologies de l'information et des communications, l'hôtellerie et l'immobilier. La culture de la canne à sucre s'étend sur environ 90 % des terres cultivées du pays et représente 15 % des recettes d'exportation.

Organisation d'employeurs: Fédération des employeurs de Maurice (MEF)

La MEF a pour objectif prioritaire de sauvegarder et défendre les intérêts de ses adhérents et de promouvoir la libre entreprise à Maurice. Elle est le porte-parole de tous les employeurs sur les questions sociales et économiques du pays, notamment auprès des gouvernements et d'autres partenaires sociaux. La MEF représente les intérêts de ses adhérents dans les organismes officiels aux niveaux sectoriel, national et international.

L'éventail des services offerts par la MEF s'est élargi au fil des années en fonction des besoins de ses adhérents et du pays. La MEF intervient notamment dans les domaines suivants : relations du travail, économie, statistiques et recherches, formation et productivité, gestion, développement des petites entreprises, sécurité et santé au travail, gestion de l'environnement et action sociale, y inclus la Responsabilité sociale des entreprises. Les adhérents sont essentiellement des entreprises du secteur privé, actives dans tous les secteurs de l'économie et employant une main-d'oeuvre totale de 150.000 personnes.

Les effets de la crise :

Les répercussions de la crise sur l'économie mauricienne sont restées généralement mesurées jusqu'à présent. La plupart des entreprises n'ont été que modérément lésées par la crise. Les entreprises qui ont gravement souffert sont celles qui opèrent sur les marchés internationaux. Les secteurs les plus malmenés à ce jour sont la production manufacturière orientée vers l'exportation, suivie par l'hôtellerie et la construction.

Les entreprises desservant principalement le marché national ont rencontré des difficultés en raison d'un ralentissement significatif de l'économie mauricienne, alors que les exploitants d'hôtels ont connu une embellie résultant d'initiatives rapides et concertées de commercialisation, en vue de promouvoir le secteur, et de la mise en œuvre d'initiatives stratégiques pour faire face à la crise. Malgré le ralentissement de l'économie, le pays va probablement éviter les licenciements de masse.

Les mesures de lutte contre la crise:

I Analyser les répercussions de la crise sur les entreprises

En juin 2009, la MEF a effectué une enquête auprès de 141 entreprises de différentes tailles pour savoir dans quelle mesure les entreprises mauriciennes ont été frappées par la crise économique, et quelles initiatives elles ont prises pour en limiter les répercussions. L'enquête a également évalué le moral des entreprises face aux incertitudes de l'économie. Du point de vue de l'emploi, l'enquête portait sur 37.000 travailleurs, soit plus d'un tiers de la main-d'oeuvre totale des entreprises membres de la MEF. La MEF a été en mesure d'utiliser les informations rassemblées dans le cadre de

cette étude pour guider judicieusement sa politique de lobbying et ses négociations avec les partenaires sociaux pour le compte du secteur privé.

II Un thème central: la responsabilité sociale et la solidarité

La MEF s'est félicité de la décision du gouvernement d'appeler à un Contrat social qui insiste sur la nécessité, pour les employeurs, de faire preuve de responsabilité sociale et de solidarité envers leurs salariés et la communauté. La MEF a plaidé pour un Pacte social qui sert les intérêts des employeurs, des salariés et du pays dans son ensemble afin de rassembler la population de Maurice pour relever les défis en cette période économique difficile.

III Campagne de restrictions des coûts

Dans le droit fil du Pacte social, la MEF a appelé les employeurs à se lancer dans une campagne de restriction des coûts. Cette campagne suppose un engagement des employeurs à préserver l'emploi autant que possible tout au long de cette période économique difficile. La campagne a pour objectif d'engager les entreprises à trouver des méthodes pour économiser leurs ressources sans recourir aux licenciements. Prenant en compte l'élément humain dans l'entreprise, la MEF a plaidé pour des redéploiements et des dispositions d'assouplissement du travail, afin d'améliorer l'efficacité et réduire les coûts avant d'en arriver à la solution ultime des licenciements.

IV Améliorer les compétences de la main-d'oeuvre

La MEF considère que l'actuelle récession économique offre une chance significative d'améliorer les compétences de la main-d'oeuvre et par là, accroître la capacité des entreprises à tirer parti des possibilités de croissance au moment de la reprise de l'économie. La MEF s'est attachée à rappeler aux entreprises que si les licenciements peuvent contribuer à réduire les coûts sur le court terme, ils conduisent souvent à des déficits durables de qualifications, et qu'en insistant sur la formation durant cette période, les entreprises pourront tirer parti de l'amélioration des compétences de leur main-d'oeuvre dès le début de la reprise économique. Afin que les initiatives de formation soient une alternative réaliste aux licenciements, la MEF a exercé des pressions et obtenu des dispositions dans le cadre des mesures de protection de l'emploi, offrant aux entreprises habilitées la possibilité de dispenser des formations sur le lieu de travail durant un ou deux jours ouvrés par semaine au maximum, sur une période de trois mois, tout en ayant la possibilité de renouveler l'expérience pendant la durée de la crise économique. Les travailleurs percevront leur salaire de base pour la ou les deux journée(s) de formation. La "National Empowerment Foundation" (NEF) rembourse l'employeur du montant équivalent selon une formule retenue.

Nigéria

Le pays s'est donné une nouvelle constitution en 1999 et a mené à bien la transition pacifique d'un gouvernement militaire à un gouvernement civil. Il revient à présent au gouvernement la tâche délicate de réformer une économie basée sur le pétrole et d'institutionnaliser la démocratie. De plus, le Nigéria est toujours en proie à des tensions ethniques et religieuses très anciennes. Bien que les élections présidentielles de 2003 et 2007 aient été entachées de violences et de graves irrégularités, le Nigéria connaît à présent sa plus longue période de gouvernement civil depuis l'indépendance en 1960. Les élections générales d'avril 2007 ont marqué la première passation de pouvoir entre deux gouvernements civils de toute l'histoire du pays.

Organisation d'employeurs: Association consultative des employeurs du Nigéria (NECA)

La NECA, l'organisation faîtière des employeurs du secteur privé officiel du Nigéria, offre aux employeurs du secteur privé une plate-forme facilitant leurs interactions avec le gouvernement, les syndicats, les communautés et autres institutions pertinentes du Nigéria et d'autres pays, aux fins de promouvoir un environnement propice aux entreprises et susceptible d'améliorer la productivité et la prospérité. La NECA rassemble près de 450 entreprises et autres organismes qui emploient au moins cinq salariés exerçant des activités économiques, dont l'industrie manufacturière, la distribution, le commerce de détail, l'agriculture, l'extraction minière, la finance, les transports, les services, les services de consultants etc. La NECA a pour fonction principale de protéger les intérêts des employeurs et faire du secteur privé un moteur fiable du développement.

La NECA représente principalement, mais non exclusivement, le secteur privé. Elle rassemble aussi 15 associations industrielles et sectorielles d'employeurs, soit un effectif de plus de 2.000 entreprises.

Les effets de la crise:

La crise économique a provoqué un effondrement des prix des produits de base qui a directement affecté l'économie nigériane en raison de la baisse du prix du pétrole à l'exportation. Les recettes se sont contractées et les entrées de capitaux ont diminué. L'épuisement des réserves en devises a pesé sur les taux de change, limité les avoirs des banques en devises et créé des difficultés de crédit. Les banques nigérianes ont néanmoins résisté au choc initial de la crise en s'appuyant sur les solides réserves de fonds provenant de recettes pétrolières antérieures.

Les indicateurs laissent prévoir une croissance de l'économie nigériane d'environ 2,9%. Bien qu'encourageant, ce taux reste inférieur au taux de croissance des trois dernières années, qui était resté stable aux alentours de 6%. Ce résultat incite les responsables nigériens à établir un projet précis de politique monétaire et adopter par prudence un plan de lutte contre l'inflation.

Les mesures de lutte contre la crise :

I Equipe consultative présidentielle

En janvier 2009 a été créé un Comité directeur de la Présidence sur la crise économique mondiale, chargé de déterminer les secteurs touchés par la crise et provisionner des fonds d'intervention. Deux adhérents de la NECA faisaient partie du groupe, procurant ainsi à l'organisation la possibilité d'approcher de très près le gouvernement. Le Comité directeur a considéré que les secteurs du textile et de l'agriculture avaient été particulièrement malmenés par la crise et suite au plaidoyer de la NECA dans le cadre du dialogue social, 70 millions de dollars des États-Unis de fonds

d'intervention ont été affectés au secteur du textile et 300 millions de dollars, au secteur agricole. La NECA a salué l'efficacité et le vif succès du dialogue social, qui est parfois difficile dans le pays.

II Échange d'informations

En raison de la crise, la NECA a organisé des réunions trimestrielles avec ses adhérents en vue d'échanger des informations sur la façon dont ils ont approché la crise. Les participants à ces réunions sont répartis dans plusieurs comités traitant des ressources humaines et des questions économiques et financières, de façon telle que chacun peut échanger des informations et des commentaires pratiques plus efficacement avec ses homologues d'autres entreprises. La NECA a également organisé des séminaires sur la gestion des licenciements et les bonnes pratiques, qui se sont révélés extrêmement utiles aux adhérents.

III Programmes de services de conseil

La NECA a également engagé un expert dans le domaine de la productivité et de la gestion, chargé de conduire des séminaires gratuits sur la gestion d'entreprise en période de crise. Ces séminaires traitaient des intérêts généraux des entreprises affiliées et des questions spécifiques qu'elles doivent se poser dans le cadre de leurs activités en cette période de crise. La NECA a pris en charge les coûts de ces programmes de conseils, que les membres ont jugés extrêmement utiles pour les propriétaires de petites et micro-entreprises.

IV Rapport sur le gouvernement

En 2010, la NECA entend présenter un rapport relatif au gouvernement, dans lequel sont évaluées les politiques gouvernementales au regard de leurs effets sur les entreprises et la société. Dans ce rapport, la NECA a l'intention d'analyser les éléments qui se sont avérés efficaces et ceux qui méritent d'être révisés. Il sera procédé à une analyse plus complète des mesures d'action contre la crise instaurées par le gouvernement, et de l'efficacité du dialogue social pour l'élaboration des futures mesures économiques.

Norvège

Le PIB par habitant de la Norvège est l'un des plus élevés du monde. Mais à l'instar de tous les pays industrialisés, la Norvège est amenée à relever de nouveaux défis en raison de la mondialisation. Les coûts salariaux élevés en Norvège fragilisent le secteur de l'exportation sur les marchés concurrentiels. La main-d'oeuvre est extrêmement compétente, mais les initiatives d'innovation, de recherche et de développement sont relativement faibles. Bien que la Norvège perçoive des recettes substantielles en sa qualité d'économie basée sur le pétrole, elle doit conduire une politique économique de nature à soutenir la croissance des industries situées sur la partie continentale et exposées à la concurrence sur les marchés internationaux. Le chômage en Norvège est relativement faible, soit aux alentours de 3,1 % en octobre 2009. Le marché du travail est tendu et à l'avenir, la Norvège devra accroître la part de personnes qualifiées dans la main-d'oeuvre. Les travailleurs migrants représentent aujourd'hui près de 4 % de la main-d'oeuvre totale du pays. La Norvège fait partie de l'EEE (Espace économique européen) et les entreprises norvégiennes actives sur le marché intérieur de l'UE pâtissent sévèrement des politiques et de la réglementation européennes.

Organisation d'employeurs: Confédération des entreprises norvégiennes (NHO)

LA NHO, le principal organe de représentation des employeurs norvégiens dans le secteur privé, rassemble actuellement 20.000 entreprises qui représentent approximativement 508.000 emplois, de la petite entreprise familiale jusqu'aux multinationales. Outre l'organisation centrale d'Oslo, qui défend les intérêts des adhérents à l'échelle interprofessionnelle, les entreprises membres font également partie de l'une des 21 fédérations sectorielles nationales. Les fédérations sectorielles protègent et promeuvent les intérêts des secteurs. La NHO compte également 15 bureaux régionaux qui constituent des relais entre les entreprises et les services de l'État. Les activités de la NHO s'étendent à trois domaines principaux :

- promouvoir la législation et les politiques industrielles propices à la prospérité des entreprises, et s'assurer que l'environnement général des entreprises et de l'industrie est conforme à cet objectif
- Représenter les employeurs dans les négociations collectives
- Offrir des services et des conseils aux entreprises sur de multiples sujets (assistance juridique, négociations collectives et interprétation des conventions, conseils relatifs à la législation et aux politiques européenne et internationale, marchés publics, politiques commerciales, droits à pension, questions éthiques, responsabilité sociale des entreprises, etc.).

Les effets de la crise:

Une enquête sur la main-d'oeuvre menée par Statistics Norway fait état d'une tendance négative de l'emploi pour 2009, précise que les entreprises se disent obligées d'ajuster sévèrement la main-d'oeuvre à la baisse des niveaux d'activité, et que bon nombre d'entre elles envisagent de licencier du personnel au cours des mois à venir, en particulier dans les secteurs manufacturier, du bâtiment/construction et du tourisme/hôtellerie.

Les deux prochaines années vont permettre de tester la capacité d'ajustement des entreprises actives dans des secteurs importants de l'industrie norvégienne, en particulier la construction navale, la production d'équipements de marine et d'équipements pour l'industrie pétrolière, sachant

que ces entreprises vont rencontrer des difficultés et nécessiteront des réformes structurelles majeures.

Les mesures de lutte contre la crise:

I Considérer la crise comme une opportunité

Bon nombre des propositions avancées par la NHO ont été plus ou moins reprises dans le Programme présenté par le gouvernement norvégien en janvier 2009 pour atténuer la crise. La NHO avait souligné combien il était important de voir dans la crise économique une occasion de renforcer l'avantage compétitif de la Norvège à long terme, en portant une attention spéciale aux secteurs de la construction et des infrastructures, la recherche et développement, l'environnement et le marché du travail, qui sont tous susceptibles de créer de la croissance pour renforcer l'économie norvégienne à sa sortie de crise.

II Subventions accrues pour les entreprises et les infrastructures

Faisant suite à l'argumentation de la NHO, il a été décidé d'augmenter les subventions affectées à des études de base sur les entreprises et à un programme de doctorat en économie d'entreprise, et d'augmenter également la subvention de l'Etat pour les apprentis de même que l'abattement fiscal spécial pour la R&D dans les entreprises. D'autres subventions spéciales pour des projets de routes, chemins de fer et autres projets d'infrastructure ont également été augmentées, et diverses incitations fiscales ont été accordées aux entreprises. De plus, des allègements ont été prévus pour accroître le recours aux sources d'énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

III Ressources allouées aux PME

Une belle réussite de la NHO est d'avoir obtenu, à l'intention des petites et moyennes entreprises, le versement de subventions considérables via Innovation Norway, une entreprise publique qui promeut le développement industriel en vue d'optimiser la capacité des différents districts et régions.

IV Un assouplissement du dispositif de mise à pied

La NHO et la LO (Confédération norvégienne des syndicats) ont conjointement formulé des demandes visant en particulier le secteur de l'industrie et de la production manufacturière ainsi que le marché du travail. Le résultat le plus important de cette démarche consiste dans l'assouplissement du dispositif de mise à pied.

V Renforcement de la coopération entre les secteurs public et privé

Au début de 2009, la NHO a commencé à évoquer une initiative de coopération public-privé en vue d'investissements dans le secteur public, les infrastructures et la recherche, présentée comme un bon moyen pour sortir de la crise. Une initiative analogue a récemment été proposée par la Commission européenne.

Nouvelle-Zélande

En l'espace de 20 ans, la Nouvelle-Zélande, qui était une économie agraire, tributaire d'un marché britannique assorti de conditions de faveur, s'est muée en une économie industrialisée, ouverte, à même de soutenir la concurrence mondiale. Cette économie est tombée en récession en 2008. Comme partout dans le monde, la Banque centrale a promptement baissé ses taux d'intérêt et le nouveau gouvernement a établi des plans destinés à favoriser la croissance de la productivité et développer les infrastructures.

Organisation d'employeurs: Business NZ (Business NZ)

Business NZ a été créée en 2001 par la fusion de deux organisations, la Fédération des employeurs de Nouvelle-Zélande et la Fédération des industriels de Nouvelle-Zélande.

Business NZ est une organisation de sensibilisation et de conseil aux niveaux national et international, et qui fédère quatre organisations régionales offrant leurs services aux organisations et leurs entreprises affiliées :

- Association des employeurs & industriels (Nord)
- Association des employeurs & industriels (Centre)
- Chambre de commerce des employeurs de Canterbury
- Association des employeurs de Otago Southland

Business NZ est principalement financée par les organisations régionales, sous forme de cotisations volontaires. Business NZ gère également un grand groupe d'entreprises comprenant plus de 40 des plus grandes entreprises de Nouvelle-Zélande. Rattachée à un groupement d'industries composé d'environ 70 associations industrielles et professionnelles, Business NZ est en mesure de recueillir les points de vue de plus de 80 % des employeurs et des entreprises, de la plus petite à la plus grande.

Business NZ a pour fonction d'élaborer des politiques, défendre les intérêts des adhérents et établir et promouvoir des mesures sur recommandation du Conseil et des organisations affiliées.

Business NZ participe aux consultations bipartites avec le gouvernement et aux discussions tripartites auxquelles prend part la Centrale syndicale.

Les effets de la crise :

Petite nation à la périphérie du monde, la Nouvelle-Zélande a pâti du brusque ralentissement du commerce mondial, qui a débuté à la fin 2008 et n'est pas près de se redresser en 2009. Au début de la crise, les politiques budgétaires et monétaires offraient une marge de manoeuvre substantielle pour appliquer des mesures anticycliques – et elles l'ont été sur les deux fronts. A présent, pour ce qui est de la politique monétaire, le pays dispose d'une marge de manoeuvre plus vaste que ce n'est le cas dans la plupart des pays de l'OCDE, alors que la politique budgétaire est à présent limitée par les projections de croissance des grandes agences de notation. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'une récession prolongée qui a donné lieu à une correction du secteur immobilier et une réduction de l'effet de levier sur les bilans des ménages et des entreprises, et qui maintenant seulement évolue vers une croissance molle.

Les mesures de lutte contre la crise :

I Réduction des coûts/Nouvelles sources de revenu

Pour Business NZ, la première priorité pour faire face à la crise a été de réduire les coûts et réaliser des économies sans sacrifier la qualité du service qu'attendent les adhérents. Elle a ensuite

commencé à rechercher vigoureusement de nouveaux adhérents, de nouvelles sources de revenu et de possibilités de services. Par exemple, les adhérents de Business NZ ont commencé à tenir davantage de séminaires sur les sujets les plus brûlants, tels que les licenciements, tout en offrant un service de conseil juridique renforcé.

II Groupe consultatif sur les licenciements et la transition d'un emploi à l'autre

Ce groupe a été mis sur pied en collaboration avec le ministère du travail et avec la participation des syndicats. Il a pour objectif d'assurer la remontée de l'information et des orientations provenant du monde de l'entreprise sur des questions relatives à l'emploi. Présidé par le PDG de Business NZ, ce groupe comprend deux représentants de Business NZ et deux représentants du Congrès des syndicats de Nouvelle-Zélande, et se réunit environ une fois par mois pour examiner les statistiques officielles du chômage et mettre au point des stratégies adéquates, à la fois intègres et pragmatiques pour faire face aux exigences de la crise.

III Collaboration accrue = plus de force de conviction

Dans l'intérêt des entreprises, il était crucial de s'entretenir davantage avec les décideurs et c'est ainsi qu'a été créée une nouvelle catégorie d'affiliés, le Groupe des grandes entreprises. Celui-ci rassemble plus de 40 grandes entreprises ou multinationales du pays issues de tous les secteurs, et représente les entreprises qui emploient près de la moitié des travailleurs néo-zélandais. Ce groupe offre une tribune aux grandes entreprises pour échanger des informations sur les mesures de lutte contre la crise qui se sont avérées efficaces dans les domaines de la formation et de l'emploi, et leur permet de centrer leurs travaux sur les méthodes susceptibles de faire sortir la Nouvelle-Zélande de la récession. Ce groupe a accès aux plus hautes instances du gouvernement et a facilité la collaboration entre les entreprises et le gouvernement afin de réduire l'impact de la crise économique. Cette initiative a non seulement abouti à un forum facilitant la collaboration des entreprises mais a également accru les revenus de Business NZ à Wellington, le bureau qui s'est chargé du lobbying.

IV Pouvoir mobilisateur et partenariat

Lors du Sommet national pour l'emploi en Nouvelle-Zélande (novembre 2009) destiné à surmonter les difficultés de la crise, Business NZ a soumis un document officiel exposant 20 à 30 actions pratiques que pourrait engager le gouvernement pour atténuer les effets de la crise. Cette initiative s'est avérée très efficace et le gouvernement a adopté bon nombre des actions proposées. Tout au long de cette période économique difficile, Business NZ a pris des mesures allant dans le même sens, faisant la preuve de son pouvoir mobilisateur, et a tenu les adhérents et le grand public informés des nouveaux événements et décisions de politique générale. Business NZ est à l'affût de toutes les occasions nouvelles de coopérer avec le gouvernement et les hauts fonctionnaires et de constituer des partenariats avec d'autres organisations.

Pays-Bas

Les Pays-Bas ont une économie ouverte et largement tributaire du commerce extérieur. Cette économie est réputée pour sa stabilité des relations du travail, de faibles taux de chômage et d'inflation, une balance courante fortement excédentaire (jusqu'en 2008), et également pour son rôle important de plate-forme européenne dédiée aux transports. Dans l'ensemble, l'économie est dotée d'un secteur des services vaste et différencié, tandis que l'activité industrielle consiste principalement dans la transformation de produits alimentaires, la chimie, le raffinage du pétrole et les appareils électriques. Les Pays-Bas ont été l'une des nations européennes qui ont le plus attiré d'investissements étrangers directs, et font partie des quatre plus grands investisseurs aux Etats-Unis. En 2007, le taux de croissance de l'emploi a atteint un sommet qui n'avait plus été constaté depuis 10 ans, mais la croissance économique a brutalement chuté en 2008 en raison de la baisse de la demande causée par la crise financière mondiale, laissant entrevoir le spectre d'une récession en 2009.

Organisation d'employeurs: Fédération de l'industrie et des employeurs des Pays-Bas (VNO-NCW)

La VNO-NCW est la plus grande organisation d'employeurs des Pays-Bas. Elle représente les intérêts des entreprises de l'industrie et offre une série de services à ses adhérents. La VNO-NCW s'attache à représenter les intérêts de ses adhérents par la promotion d'un climat propice aux entreprises et à l'investissement aux Pays-Bas, en vue de stimuler la compétitivité de l'industrie. Son activité s'étend à différents domaines: éducation, infrastructures, finances publiques, fiscalité, environnement, marché du travail et sécurité sociale.

La VNO-NCW fédère plus de 160 organisations sectorielles, qui représentent plus de 115.000 entreprises. Celles-ci s'étendent à presque tous les secteurs de l'économie, à l'exception de l'agriculture, et rassemblent plus de 80 % de toutes les moyennes entreprises des Pays-Bas et la quasi-totalité des très grandes entreprises. Pratiquement chaque entreprise comptant plus de 500 salariés est représentée par la VNO-NCW et plus de la moitié des petites entreprises employant entre 10 et 100 salariés sont également affiliées à la VNO-NCW.

Les effets de la crise :

La crise économique mondiale a déclenché un ralentissement de l'économie qui s'est traduit par une hausse modérée du chômage. À l'issue d'une récession brutale, l'économie devrait revenir à la croissance à un moment où le commerce mondial commence à se reprendre. La reprise économique a été facilitée par une relance budgétaire bien conçue et un assouplissement de la politique monétaire; toutefois, la croissance ne sera probablement pas suffisamment forte pour empêcher une nouvelle hausse du chômage jusqu'à la fin de 2010. Pour rétablir la viabilité budgétaire, il sera nécessaire d'insister davantage sur les politiques actives du marché du travail et assouplir la législation de protection du travail pour stimuler la croissance de l'emploi.

Les mesures de lutte contre la crise :

I Accord de la Fondation du travail

La VNO-NCW connaît une forte tradition de dialogue social et de tripartisme et de ce fait, est parvenue à un accord avec les syndicats au sein de la Fondation bipartite du travail en mars 2009, s'ajoutant à l'arsenal de mesures élaborées par le gouvernement. Cet accord inclut des mesures sur le recours à des contrats flexibles, une entente sur un plan de recouvrement des retraites et une augmentation modérée des salaires.

II Prévention du chômage des jeunes

En coopération avec d'autres partenaires sociaux, la VNO-NCW a constaté que la prévention du chômage des jeunes constituait un objectif important pour la période à venir. Elle considère qu'il est crucial d'intégrer et de maintenir durablement les jeunes sur le marché du travail, et a par conséquent exercé des pressions pour la mise en place de programmes de stages de formation susceptibles d'offrir une formation à tous les jeunes qui quittent l'école et se trouvent sans emploi durant plus de trois mois. Ces programmes éviteront aussi des situations où les étudiants n'arrivent pas à acquérir des qualifications professionnelles car ils ne trouvent pas de stages. Les personnes qui ont achevé cette formation se verront offrir des contrats d'emploi, dans la mesure du possible.

III Reconversion orientée vers les secteurs présentant une pénurie de main-d'oeuvre

Dès que l'économie aura commencé à se redresser, la VNO-NCW considère que certains secteurs pourraient avoir des difficultés à pourvoir leurs postes vacants. Dès lors, la VNO-NCW a entrepris de faire pression en faveur de programmes de reconversion qui formeront les travailleurs aux nouveaux emplois qui seront accessibles d'ici quelques années. Pour que les travailleurs licenciés en raison de la crise puissent reprendre le travail le plus rapidement possible, la VNO-NCW a également exercé des pressions pour la création de centres de mobilité entretenant des liens étroits avec différents secteurs pour offrir à ces personnes un appui professionnel et promouvoir la mobilité d'un emploi à l'autre.

IV Primauté de l'emploi sur le revenu

La VNO-NCW a énergiquement plaidé pour que les initiatives de relance économique portent principalement sur le travail plutôt que sur le revenu, et considère que tous les fonds disponibles devraient prioritairement être affectés à la sécurité de l'emploi et à la formation plutôt qu'à l'augmentation des salaires. Pour maintenir le pouvoir d'achat des salariés des secteurs privé et public, la VNO-NCW a plaidé pour des remaniements modestes et différenciés de tous les salaires, le principal objectif étant de maintenir le plus grand nombre possible d'emplois.

V Programme de réduction des heures de travail

Aux termes de ce programme, les entreprises frappées par la crise peuvent demander d'enregistrer temporairement certains de leurs salariés au régime de la loi sur l'assurance-chômage (WW). Les employeurs peuvent réduire la durée du travail de plus de 50 % et durant cette période, les salariés perçoivent des allocations de chômage pour les périodes non travaillées. Le programme est initialement applicable pour une durée de trois mois, avec deux prolongations possibles de six mois chacune, et s'accompagne de contrats de formation pour les salariés durant la période pendant laquelle ils ne travaillent pas. Le budget maximum de ce programme a été fixé à 375 millions d'euros.

République tchèque

La République tchèque est l'un des Etats postcommunistes les plus stables et les plus prospères d'Europe centrale et orientale. Autrefois pays communiste à économie planifiée et aujourd'hui devenue une économie de marché efficace, la République tchèque a toujours eu pour priorité de maintenir un climat propice aux investissements. Membre de l'Union européenne, située avantageusement au cœur de l'Europe, dotée d'une structure de coûts relativement bas et d'une main-d'oeuvre qualifiée, la République tchèque est une destination attrayante pour les investissements étrangers. Avant son accession à l'UE en 2004, la République tchèque a harmonisé sa législation et sa réglementation avec celle de l'Union européenne. Le gouvernement prépare le pays à remplir les critères qui lui donneront accès à la zone euro vers 2012. Son économie modeste tournée vers l'exportation s'est développée de plus de 6 % par an depuis 2005-2007 et sa forte croissance a continué tout au long des trois premiers trimestres de l'année 2008.

Organisations d'employeurs : Confédération de l'industrie de la République tchèque (SP)

La SP participe au groupe tripartite national à haut niveau (le Conseil du dialogue social), signe des Accords généraux avec le gouvernement et défend les intérêts de ses adhérents dans le cadre de négociations nationales et sectorielles tripartites sur des questions telles que l'emploi, la législation du travail, les négociations collectives, les salaires et la santé et sécurité au travail. L'éventail de services fournis par la SP à ses adhérents inclut : le lobbying, des services de conseil (juridiques, économiques et sociaux) et des services d'éducation (l'Institut de la PSP). Le Secrétariat publie le Bulletin d'information de la SP, et le Centre de traitement des données tient à jour les statistiques et effectue des analyses économiques qui sont mises à la disposition des entreprises membres.

La SP est composée de 26 fédérations d'employeurs et associations professionnelles regroupant environ 1.100 grandes entreprises et PME qui exercent leur activité dans l'industrie manufacturière et le secteur des services, et emploient 1 million de personnes.

Les effets de la crise :

En dépit de la crise financière mondiale, le système financier tchèque, prudent, est resté relativement sain. Toutefois, le taux de croissance économique a chuté durant le quatrième trimestre de 2008, principalement à cause d'un affaiblissement considérable de la demande d'exportations tchèques vers l'Europe de l'Ouest. Au dire de nombreux analystes, cette tendance va se poursuivre et l'économie de la République tchèque va légèrement se contracter en 2009, un effet secondaire qui s'explique par le fait que ses partenaires commerciaux enregistrent un ralentissement de leur croissance économique, lequel va forcément se répercuter sur l'économie tchèque.

Les mesures de lutte contre la crise :

Réduire les suppressions d'emplois et limiter les licenciements

Dans le souci de maintenir 50.000 à 70.000 emplois, la SP a participé, aux côtés du gouvernement et des syndicats, à l'élaboration de dispositions visant à réduire les cotisations d'assurances sociales de 1,15 points de pourcentage des salaires bruts. Des mesures ont été prises pour le défaut de paiement afin d'aider les entreprises menacées de faillite à disposer de fonds suffisants pour leur personnel.

II Réduire la fiscalité et stimuler l'activité des entreprises

Pour accroître les disponibilités en capital des entreprises, la SP a exercé un lobbying auprès du gouvernement et obtenu un raccourcissement du délai de sortie du bilan de trois ans à un an dans la première catégorie, et de cinq à deux ans dans la deuxième catégorie. Ceci dégagerait des ressources d'un montant total de 360 millions d'euros pour les entreprises. En janvier 2009, la SP a également obtenu une réduction du taux d'assurances sociales de 1,5 %, et facilité la création de garanties de crédit.

Pour aider les PME, la SP a également exercé des pressions sur le gouvernement pour obtenir une accélération des remboursements de TVA aux sociétés et entrepreneurs qui soumettent une déclaration de revenu par voie électronique, et pour les entreprises de moins de cinq salariés afin d'éviter les versements anticipés de l'impôt sur le revenu en 2009. Ces initiatives aident les petites entreprises en leur assurant des ressources financières supplémentaires.

III Garantir les commandes aux entreprises en période de crise

Pour apporter un appui aux exportateurs, la SP a fait pression pour une augmentation des fonds de roulement de la Banque tchèque d'exportation et des ressources de l'agence officielle d'assurance à l'exportation. Un plan de soutien de 140 millions d'euros a été mis en place pour les entrepreneurs du secteur agricole, tandis que les investissements dans les infrastructures de transports ont été augmentés de plus de 4,4 milliards d'euros. Pour consolider l'économie sur le long terme, la SP a également fait pression pour obtenir des investissements de 1,4 milliard d'euros, dont une partie provenant de l'Union européenne, en faveur de la recherche et développement.

IV Appui à l'industrie automobile

Sachant que les constructeurs d'automobiles Skoda et Hyundai vont ouvrir de nouvelles usines dans le pays, la SP a instamment demandé au gouvernement une exonération de la TVA sur les ventes de voitures afin de stimuler la demande. On espère que cette mesure financière stimulera l'activité de cet important secteur de l'économie tchèque.

Singapour

La population de Singapour, non-résidents compris, est d'environ 5 millions. Singapour est un pays très cosmopolite réunissant diverses cultures, dont une majorité ethnique de Chinois et une importante population de Malaisiens, Indiens et autres peuples. Les langues officielles sont l'anglais, le malais, le tamoul et le chinois. L'économie est largement tributaire des exportations et de la finition de biens importés, notamment dans l'industrie manufacturière. Le secteur manufacturier tient une place importante dans l'économie de Singapour, tandis que l'industrie est très diversifiée et pourvue de secteurs importants, notamment l'électronique, le raffinage du pétrole, les produits chimiques, la mécanique et les sciences biomédicales. Singapour dispose de l'un des ports les plus dynamiques du monde. Selon les prévisions, l'économie nationale devrait rebondir en 2010, après avoir subi une récession en 2009.

Organisation d'employeurs: Fédération nationale des employeurs de Singapour (SNEF)

Créée en 1980, la SNEF est un syndicat d'employeurs comptant plus de 2.000 adhérents. La SNEF s'attache à préserver l'équilibre économique et à aider les employeurs à atteindre l'excellence dans leurs pratiques en matière d'emploi – une approche qui améliore la productivité, la compétitivité et la qualité de vie des salariés. La SNEF s'attache énergiquement à faciliter le partenariat et les relations du travail tripartites entre le gouvernement, les employeurs et les syndicats.

Les effets de la crise :

Singapour est entrée en récession technique au troisième trimestre 2008, le secteur financier et l'industrie manufacturière étant les premiers à faire les frais de la crise. Au quatrième trimestre 2008, la quasi-totalité des secteurs était touchée et le PIB de Singapour a baissé de 4,2 % d'une année à l'autre. Le gouvernement a anticipé sur le budget de janvier 2009 et a mis en oeuvre un ensemble de mesures de résistance d'un montant de 20,5 milliards de dollars de Singapour (SGD) afin de stimuler l'économie. Toutefois, le PIB a continué de se contracter et au premier trimestre 2009, affichait une baisse sans précédent de 9,5 %, tandis que la demande extérieure et intérieure chutait brutalement.

Sur le marché du travail, 18.000 salariés au total ont été licenciés entre le quatrième trimestre 2008 et le premier trimestre 2009. Le taux de chômage des résidents est également passé de 3,6 % à 4,8 % durant cette même période. Par conséquent, l'une des premières mesures à prendre contre la récession économique était de sauver le plus grand nombre d'emplois possible.

Les mesures de lutte contre la crise:

I Gérer les excédents de personnel

La SNEF, le ministère du travail (MOM) et le Congrès national des syndicats (NTUC) ont publié des lignes directrices tripartites sur la gestion des personnels en surnombre le 19 novembre 2009, afin d'aider les entreprises à gérer la situation de ces salariés et ne recourir qu'en dernier ressort aux licenciements. Ces lignes directrices recommandaient la réduction de la semaine de travail, les mises à pied, les restrictions salariales et des mesures de réduction des coûts autres que ceux du travail. La SNEF a très rapidement organisé des séances d'information sur ces lignes directrices à l'intention de plus de 3.000 représentants des adhérents, et a appuyé plus de 250 entreprises dans leur mise en application. Au final, le nombre de travailleurs au régime d'une réduction de la semaine de travail et le nombre de mises à pied sont passés de 550 avant la récession à 26.500 au premier

trimestre de 2009. Faute de telles lignes directrices, bon nombre de ces travailleurs étaient voués au licenciement.

II Formation et perfectionnement des compétences

En décembre 2008, le Gouvernement a lancé le Programme d'amélioration et d'adaptation des qualifications destiné à subventionner largement les coûts de formation et le remplacement des personnels indisponibles. Ce Programme habilite les entreprises à mieux tirer parti de leurs capacités excédentaires en envoyant des salariés en formation et perfectionnement des compétences; c'est ainsi que la SNEF a été en mesure d'aider 200 entreprises à former 10.000 travailleurs la première année. En janvier 2009, les partenaires tripartites ont publié un ensemble de lignes directrices révisées provenant de la Commission salariale paritaire, en vue de surmonter le problème des salaires durant la récession et créer ainsi les conditions de base nécessaires aux entreprises pour geler les salaires et si nécessaire, procéder à des réductions salariales. Dans le même temps, la SNEF a également invité les entreprises à réduire leurs frais extra-salariaux. Le gouvernement a pour sa part réduit la taxe sur les entreprises et offert d'autres incitations et abattements fiscaux, inscrits dans le budget 2009.

III Equipe de travail tripartite

Une équipe de travail composée de représentants du gouvernement, du NTUC et de la SNEF a été constituée pour collecter les remontées d'informations et les mises au point sur les questions relatives à la main-d'oeuvre durant la récession économique. L'équipe de travail a également révisé les Lignes directrices tripartites sur la gestion de l'excédent de main-d'oeuvre afin de les ajuster avant leur mise en application. Suite à la collecte d'informations des employeurs et des syndicats, le nombre de cours dispensés dans le cadre du Programme d'amélioration et d'adaptation des qualifications (SPUR) est passé de 150 à plus de 1000. Qui plus est, le Programme SPUR a été mis en oeuvre pour aider les travailleurs à acquérir de nouvelles qualifications ou améliorer leurs compétences. Au mois d'octobre 2009, près de 244.000 travailleurs se sont inscrits à des cours de formation dans le cadre du SPUR.

L'équipe de travail dirigée par la SNEF a constitué 12 équipes tripartites pour l'application de stratégies de relance (TRUST), chargées de se rendre dans les entreprises pour leur faire découvrir l'ensemble de l'éventail de mesures disponibles et dispenser des conseils et des orientations quant à l'application de mesures spécialement adaptées à chaque entreprise et à son secteur. Les équipes de TRUST ont apporté une assistance directe à plus de 600 entreprises.

IV Renforcement des capacités pour épauler les employeurs

Face à la gravité de la récession, la SNEF a mis en place un service de conseils gratuits par téléphone et courriel. Ce service a déclenché une avalanche d'appels concernant la gestion de la main-d'oeuvre excédentaire. Entre novembre 2008 et juillet 2009, pas moins de 5.000 entreprises ont bénéficié d'une aide en ce domaine. Pour répondre à la demande de formation, la SNEF a renforcé sa capacité de 40 %, avec l'engagement de personnel supplémentaire pour répondre à ce surcroît de travail, et a également créé une nouvelle unité chargée de la gestion des cours. La SNEF a également créé un mécanisme de financement en faveur des adhérents souhaitant des services de conseil pour modifier leurs pratiques d'emploi, politiques de ressources humaines, structure des salaires et mesures de réduction des coûts afin d'améliorer leur compétitivité et leurs chances de pérennité.

Sri Lanka

En dépit d'une terrible guerre civile qui a débuté en 1983, le Sri Lanka a enregistré une croissance moyenne de son PIB de 4,5 % au cours des 10 dernières années, à l'exception de l'année 2001, qui était aussi une année de récession. En décembre 2004, un énorme tsunami a fait près de 31.000 victimes, 6.300 disparus et 443.000 personnes déplacées, et a détruit des bâtiments pour un montant estimé à 1,5 milliard de dollars des Etats-Unis. Les dépenses publiques pour le développement et les actions militaires ont stimulé la croissance du PIB au rythme d'environ 7 % par an en 2006-07, avant le ralentissement de la croissance dû à la récession mondiale en 2008. Les lourdes dépenses publiques et les prix élevés du pétrole et des produits de base ont favorisé l'inflation, qui a atteint 15% en 2008. Les secteurs les plus dynamiques de Sri Lanka sont à présent l'industrie alimentaire, le textile et l'habillement, l'alimentation et les boissons, la construction de ports, les télécommunications, l'assurance et la banque.

Organisation d'employeurs: Fédération des employeurs de Ceylan (EFC)

L'EFC représente les intérêts des employeurs dans les relations du travail et le règlement des conflits du travail avec les syndicats et les travailleurs. Elle coordonne les vues des employeurs afin d'améliorer les relations interentreprises de la Fédération et leurs salariés, et d'encourager le respect de conditions d'emploi équitables.

Les principaux services offerts par l'EFC à ses adhérents incluent la représentation devant les tribunaux du travail et d'arbitrage ainsi que dans le cadre d'enquêtes du Ministère du travail, l'offre de conseils sur les questions juridiques et les relations du travail, la négociation de conventions collectives et le règlement des différends aux niveaux de l'entreprise et du secteur, ainsi que les programmes de formation.

L'EFC représente les intérêts des employeurs dans plusieurs organismes nationaux bipartites et tripartites, tels que la Commission des salaires et le Conseil consultatif national. L'EFC comprend 400 entreprises individuelles de droit privé ou mixtes, dans tous les secteurs de l'activité économique. La main-d'oeuvre totale employée est d'environ 500.000 personnes dont 375.000 dans le secteur des plantations.

Les effets de la crise:

Ce n'est qu'au deuxième semestre de 2009 que le Sri Lanka a commencé à percevoir les effets de la crise financière. Les rapports trimestriels des entreprises exportatrices du Sri Lanka ont enregistré une tendance à la baisse des bénéfices. Il existe également un risque de contraction des entrées de devises dans le cas où les Sri Lankais employés en tant que domestiques au Moyen-Orient venaient à perdre leur emploi. Les liquidités disponibles sur le marché sont extrêmement réduites, et il est difficile d'obtenir des prêts du gouvernement; celui-ci a néanmoins été en mesure de maintenir le niveau du PIB – mais cet indicateur peut induire en erreur dans ce contexte, en raison de lourdes dépenses publiques. Quant aux solutions possibles, il se trouve que le gouvernement a déjà engagé d'importantes dépenses auparavant, qui réduisent d'autant la relance qu'une stimulation aurait pu produire sur l'économie.

Les mesures de lutte contre la crise :

I Colloque sur la récession mondiale et les options stratégiques pour les employeurs

Avec le concours du BIT, l'EFC a organisé un colloque en mai 2009 afin d'examiner et comprendre les répercussions de la crise économique mondiale sur les entreprises du Sri Lanka. Ce colloque a rassemblé des représentants des organisations d'employeurs, des syndicats, du gouvernement et d'organisations internationales. Le Dr. Ramani Gunatilleke, économiste, a présenté le rapport principal sur la récession économique actuelle et les difficultés qui se présentent dans le cadre des relations du travail au Sri Lanka. Dans son exposé, il a défini quelques-uns des défis que doit relever le Sri Lanka en raison de la crise, notamment l'assouplissement de l'organisation du travail et sa répartition, les procédures de licenciement, la formation et le développement, l'amélioration de la productivité et l'engagement concret dans le processus de dialogue social.

II Exercice de pressions en faveur de mesures plus rationnelles

S'appuyant sur les informations obtenues dans le cadre du colloque, l'EFC a exercé des pressions auprès du ministère du travail pour obtenir des changements visant à rationaliser les politiques du travail. De ce fait, quelques entreprises ont obtenu une autorisation administrative leur permettant d'instaurer la semaine de cinq jours. Ces entreprises considèrent que les nouvelles dispositions en matière de travail ont été très utiles du point de vue de la gestion des dépenses.

III Enquête auprès des adhérents

L'EFC a effectué une enquête auprès de tous les adhérents afin de mieux comprendre les effets de la crise économique sur les entreprises sri lankaises. Les questions posées étaient centrées sur les effectifs, les programmes de départ volontaire à la retraite et le licenciement général de travailleurs. Après l'élaboration de l'enquête, l'EFC a tenu un atelier pour examiner les résultats. L'enquête a révélé que les employeurs étaient en quête de solutions pour surmonter la crise en évitant les licenciements dans la mesure du possible. L'atelier fut l'occasion, pour les entreprises, d'échanger leurs initiatives de lutte contre la crise et de faire le point sur d'autres solutions efficaces mises en oeuvre par les entreprises. Les résultats de l'enquête ont également été diffusés par les médias.

Tunisie

La Tunisie se caractérise par une économie diversifiée, comprenant des secteurs importants tels l'agriculture, les industries extractives, le tourisme et les industries manufacturières. L'application de politiques sociales progressistes a également concouru à améliorer les conditions de vie en Tunisie au regard du reste de la région. La croissance réelle, qui a atteint près de 5 % tout au long de la décennie écoulée, est tombée à 4,7 % en 2008 et chutera sans doute encore davantage en 2009, en raison de la contraction de l'économie et du ralentissement de la demande d'importations de l'Europe, qui est le plus grand marché d'exportation de la Tunisie. Toutefois, le développement d'industries manufacturières autres que le textile, la reprise de la production agricole et une forte croissance du secteur des services ont quelque peu atténué les effets économiques du ralentissement des exportations.

Organisation d'employeurs : Union Tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA)

L'UTICA représente les employeurs de l'industrie, du commerce et de l'artisanat de Tunisie. Elle défend les intérêts des entreprises du secteur privé et intervient auprès de toutes les organisations et institutions dont les activités ont des effets directs ou indirects sur les entreprises de Tunisie. Elle comprend à la fois une structure nationale rassemblant les unions locales et une structure sectorielle de par ses associations professionnelles.

Les effets de la crise :

Les effets de la crise économique et financière mondiale sont été perçus en Tunisie à partir du quatrième trimestre 2008, principalement dans les secteurs d'exportation, qui ont été touchés par le ralentissement de la croissance et de la consommation dans les pays de l'UE. Les secteurs les plus lésés des industries manufacturières d'exportation sont les textiles et l'habillement, le cuir et la chaussure, les industries électriques et électroniques, et l'ensemble des fabricants d'équipements pour l'industrie automobile, en particulier les équipements d'origine. Ce ralentissement des secteurs d'exportation a indirectement nu aux services et industries connexes, tels que les transports internationaux et les industries de l'emballage. Ces effets se traduisent par une chute du chiffre d'affaires, l'annulation de commandes et dans la production, des retards de paiement car les banques n'accordent plus de crédits à leurs clients, ainsi que des demandes de rabais sur les prix d'exportation.

Les mesures de lutte contre la crise:

I Réunions régionales et unités de suivi

Pour atténuer les effets de la crise, le Conseil national, qui est le deuxième organe décisionnel de l'UTICA, s'est réuni aux fins d'élaborer un programme d'action pour les régions et secteurs du pays. Des réunions régionales ont été organisées, sous la présidence du Président de l'UTICA, afin de consulter et conseiller les entreprises lésées par la crise. Ces travaux ont abouti à la création d'unités de suivi aux niveaux central, régional et sectoriel, de façon à surveiller les répercussions de la crise sur les entreprises. Un comité à haut niveau a été constitué, composé de représentants des partenaires sociaux et présidé par le Premier ministre, en vue d'examiner par le détail comment les différents secteurs ont été lésés, et de définir les recommandations qui s'imposent.

II Amélioration des services de conseil

Les mécanismes de consultation et de conseil du département social de l'UTICA ont été renforcés et transformés en points de contact destinés à conseiller les adhérents sur les mesures à prendre. Ces consultations portaient notamment sur la réduction du temps de travail, l'annualisation de la durée du travail et les mises à pied pour éviter les licenciements et retenir les salariés par la suite. Les Comités de surveillance des licenciements et le Fonds national de sécurité sociale ont apporté un soutien aux entreprises qui, à défaut, auraient dû procéder à des licenciements.

III Renforcement des activités promotionnelles

L'UTICA a renforcé ses activités internationales avec les organisations d'employeurs partenaires, afin de sauvegarder les exportations et les investissements étrangers directs. Elle a également intensifié ses mesures de promotion dans le secteur du textile en organisant le *Salon international du textile TEXMED 2009*. L'UTICA a également organisé sept événements promotionnels à l'étranger afin de rehausser le profil des produits d'exportation de la Tunisie, et prévoit de participer au Salon annuel du cuir et de la chaussure d'Afrique du Nord en 2010.

IV Formation pour préparer l'avenir

Soucieuse de pouvoir compter sur une main-d'œuvre solidement formée lorsque la nation aura surmonté la crise, l'UTICA a accru son offre de programmes de formation professionnelle. Pour compléter ces programmes, l'UTICA a aussi commencé à offrir aux adhérents davantage de séminaires sur les normes de qualité et la productivité, en visant principalement à rehausser le niveau de compétitivité dans le monde des entreprises de Tunisie.

V Mesures juridiques

Le Président a ordonné une série de mesures économiques, sociales, fiscales et financières exceptionnelles en décembre 2008, qui ont été promulguées dans le cadre d'une loi sur les mesures cycliques de soutien, afin que les entreprises puissent poursuivre leurs activités, et en particulier:

Paiement, par l'Etat, de la cotisation des employeurs au régime obligatoire de sécurité sociale: 50% pour les salaires versés aux travailleurs dont les heures de travail ont été réduites d'au moins huit heures par semaine, et 100% pour les salaires des travailleurs mis à pied.

Paiement par l'Etat de 50% des primes d'assurance payées pour les contrats d'assurance sur les exportations.

Paiement, par l'Etat, de la différence – jusqu'à deux points de pourcentage – entre le taux d'intérêt pour le rééchelonnement des crédits et le taux moyen du marché monétaire, pour les entreprises d'exportation qui tardent à rembourser leurs dettes d'exportation en raison de la perte de leurs marchés à l'étranger.

Ces mesures et bien d'autres ont été prolongées dans la mesure où les dispositions de cette législation sont applicables jusqu'à juin 2010.

Turquie

L'économie de la Turquie est un ensemble complexe dans lequel se côtoient l'industrie et le commerce modernes et un secteur de l'agriculture traditionnelle qui employait 24% de la main-d'oeuvre totale à la fin 2008. Bien que doté d'un secteur privé puissant et en croissance rapide, l'Etat reste un acteur majeur dans l'industrie, la banque, les transports et les communications. Le principal secteur industriel est celui des textiles et de l'habillement, qui occupe un quart de la main d'oeuvre du secteur industriel. D'autres secteurs, notamment l'automobile et les industries électroniques montent aussi en puissance dans les exportations de la Turquie. Malgré des gains économiques massifs de 2002 à 2007, dus en grande partie à un regain d'intérêt des investisseurs pour les marchés émergents, et en dépit du soutien du FMI et du resserrement de la politique budgétaire, l'économie est plombée par un déficit élevé de la balance des opérations courantes et une lourde dette extérieure. Le pétrole a commencé à couler dans le pipeline de Bakou-Tbilissi-Ceyhan en mai 2006, marquant un jalon décisif dans le transport du pétrole de la Mer Caspienne jusqu'aux marchés, à raison de 1 million de barils par jour. Les fondamentaux économiques sont sains et caractérisés par une croissance économique modérée et des investissements étrangers directs.

Organisation d'employeurs: Confédération des associations d'employeurs de Turquie (TISK)

Créée en 1962, la TISK est la seule organisation faîtière de représentation des employeurs de Turquie dans les relations du travail en Turquie et à l'étranger. La TISK représente 23 associations d'employeurs affiliées, actives dans différents secteurs de l'économie et rassemblant 9.600 entreprises qui emploient 1,2 million de salariés. La TISK représente les employeurs de Turquie dans plus de 40 bureaux répartis dans le pays.

La TISK a pour objectif principal de maintenir des relations du travail paisibles dans une économie de marché libérale et de promouvoir la libre entreprise par le renforcement de la compétitivité internationale des entreprises turques. La TISK s'attache prioritairement à promouvoir la production, la productivité, les exportations et les investissements, et à rassembler les employeurs dans une confédération puissante qui représente leurs intérêts.

Les effets de la crise:

La crise financière, véritable séisme mondial survenu durant l'été 2008, a eu de profondes répercussions sur l'économie turque et en particulier dans le secteur industriel. En septembre 2009, la production a chuté à -9.3%, contre -5.3% en 2008 et 2.9% en 2007. L'économie continue de se contracter et le PIB devrait reculer de 18% en 2009. Comme l'on s'y attendait, le chômage, qui prévalait déjà avant la crise, a bondi à 14,6% en 2009.

Les mesures de lutte contre la crise:

I Renforcer le dialogue social

La TISK a publié un rapport sur la crise bien avant l'apparition de celle-ci en Turquie, afin d'informer les employeurs et le grand public sur la situation à venir, et a demandé des mesures rapides de la part du gouvernement. La TISK a également élaboré une publication destinée aux employeurs, dans laquelle sont exposées les prévisions des institutions internationales relatives au marché du travail et les mesures mondiales qui ont été prises pour combattre la hausse du chômage. La TISK a également saisi le Conseil consultatif tripartite afin qu'il inscrive les problèmes liés à la crise et au chômage à son ordre du jour.

II Pressions en faveur d'incitations à l'emploi

Dès le début de la crise, la TISK a intensifié ses pressions en faveur d'une augmentation des possibilités d'emploi. Elle a insisté auprès du gouvernement pour que les cotisations des employeurs aux régimes d'assurances sociales soient financées par le Fonds de l'assurance-chômage, pour les jeunes de moins de 29 ans et les femmes de plus de 18 ans, de façon à inciter les employeurs à engager des femmes et des jeunes jusqu'au 30 juin 2010. L'obligation faite aux employeurs du secteur privé d'employer des anciens condamnés et des victimes du terrorisme a été levée, mais le quota de 3 % d'emploi de personnes handicapées a été maintenu. Quant aux employeurs du secteur public, ils sont tenus de respecter un quota de 4 % de salariés handicapés et de 2 % d'anciens condamnés. Un nouveau paragraphe (h) a récemment été ajouté à l'article 81 de la loi N°5510 sur les assurances sociales et l'assurance maladie universelle, lequel stipule que la Trésorerie de Turquie prend en charge 5 % des primes payées par les employeurs pour les assurances invalidité, vieillesse et décès.

III

Restriction du temps de travail

Les initiatives de la TISK ont abouti à de nouvelles dispositions juridiques sur le recours à la restriction des horaires de travail durant toute l'année 2009. Le nouveau dispositif autorise les employeurs à allonger la période de travail à temps réduit. Selon cette formule, les salariés effectuent moins d'heures et une compensation salariale des heures non travaillées leur est versée par l'assurance chômage, pour une durée de trois à six mois, augmentée de 40 %-60 % du salaire minimum.

IV Dispositions relatives au Fonds d'assurance chômage

La TISK a facilité l'établissement d'un nouveau cadre de réglementation du fonds d'assurance chômage. Selon ce nouveau cadre, le 1% de la prime sociale à court terme pour les cotisations d'assurance des salariés et des employeurs, ainsi que la prime de l'assurance maladie universelle, seront financés par le fonds d'assurance chômage si le chômeur qui perçoit les prestations est employé à titre complémentaire au personnel existant, pour le reste de la période de versement de l'allocation chômage.

De plus, conformément à la décision du gouvernement relative à l'aide de l'Etat aux investissements, la création d'emplois est promue par des investissements subventionnés et des cotisations d'assurance sociale des employeurs financés par la Trésorerie de Turquie.

V Appui en matière fiscale

Pour aider les entreprises durant cette difficile période financière, la TISK a réussi à convaincre le gouvernement de réduire à zéro les 10 % de retenue à la source sur les fonds d'investissement en faveur des investisseurs locaux, et d'allonger de 18 mois l'échéance de paiement des arriérés d'impôts datant d'avant le 1^{er} septembre 2008, avec 3 % seulement d'intérêts.

